10 Impasse des Gravières 43750 VALS-PRES-LE PUY
Tél : 04 71 04 10 20
Courriel : camsp@apajh43.fr

RAPPORT D'ACTIVITE

2025

APAJH Haute-Loire

Tél : 04 71 05 28 81
Fax : 04 71 05 74 10
Mail : siège@apajh43.fr

12 Bd Maréchal Joffre
43000 Le Puy en Velay

Sommaire

I : Présentation de l'établissement 1

A. Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population 2
B. Caractéristique du public accueilli 3

II : Activité de l'établissement 6

A. Point CPOM 6
B. Rapport d'activité chiffré (tableau harmonisé CNSA) 7
C. Activités et prestations proposées 17
1. Mission évaluation, bilan et prévention 17
a. Enfants reçus en bilan 17
b. Enfants reçus en prévention dits « contact ponctuel » 19
c. Unité d'évaluation et de diagnostic précoce de l'autisme et des TSA 20
2. Mission de Traitement et de soins 21
a. Co-construction du projet personnalisé avec les parents 21
b. Accompagnement mis en place dans le cadre du projet personnalisé 22
c. Activité des professionnelles 23
d. Activités de groupe 34
3. Mission d'accompagnement et soutien des familles 41
4. Rôle de ressource et d'expertise auprès des partenaires 47
D. Procédure d'accueil des enfants entrés dans l'année 48
1. Les procédures d'accueil mises en place 48
2. Les délais d'attente pour entrer au CAMSP 49
E. Enfants sortis et fluidité des parcours 49
1. La fin d'accompagnement 49
2. Les sorties 50

III : Les ressources humaines 51

A. L'équipe pluridisciplinaire 51
B. Composition de l'équipe et nombre d'ETP 52
C. Répartition par âge 53
D. Le mouvement du personnel : arrivée/départs 53
E. Les formations et qualification 55

IV : Actualité marquante de l'année 57

A. Partenariat 57
B. Projets spécifiques réalisés au cours de l'année 57

V : Démarche qualité et gestion des risques 60

VI : Eléments financiers 64

A- Compte de Résultat 64
B- Bilan financier 68

I : Présentation de l'établissement

CAMSP APAJH Les Gravières

Directeur des établissements et services APAJH 43 : Frédéric RIDEAU

Directeur du pôle enfants : Damien TERLE

Chef de service : Alexandra REYNAUD

Association gestionnaire :

A.P.A.J.H. Haute Loire

12 boulevard Maréchal Joffre

43000 Le Puy en Velay

Président : Mr Bernard HANTSON

Agrément :

44 enfants

Enfants de la naissance à 6 ans présentant un retard de développement, ou dont la vie est rendue difficile par la maladie, par un déficit moteur, langagier, sensoriel et/ou mental.

Financement :

Budget global de fonctionnement financé à :

- 80% par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- 20% par le Conseil Départemental de Haute-Loire.

A. Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population

Durant l'année 2025, **144** enfants ont été accueillis au CAMSP (identique à 2024 : 144) dont :

- **107** relevant du territoire du Velay
- **30** relevant du territoire de la Jeune Loire
- **7** relevant de territoires départementaux limitrophes.

Et **59** enfants sont entrés en 2025 dont 18 admis en suivis réguliers suite au bilan, 23 en prévention et 10 réorientés.

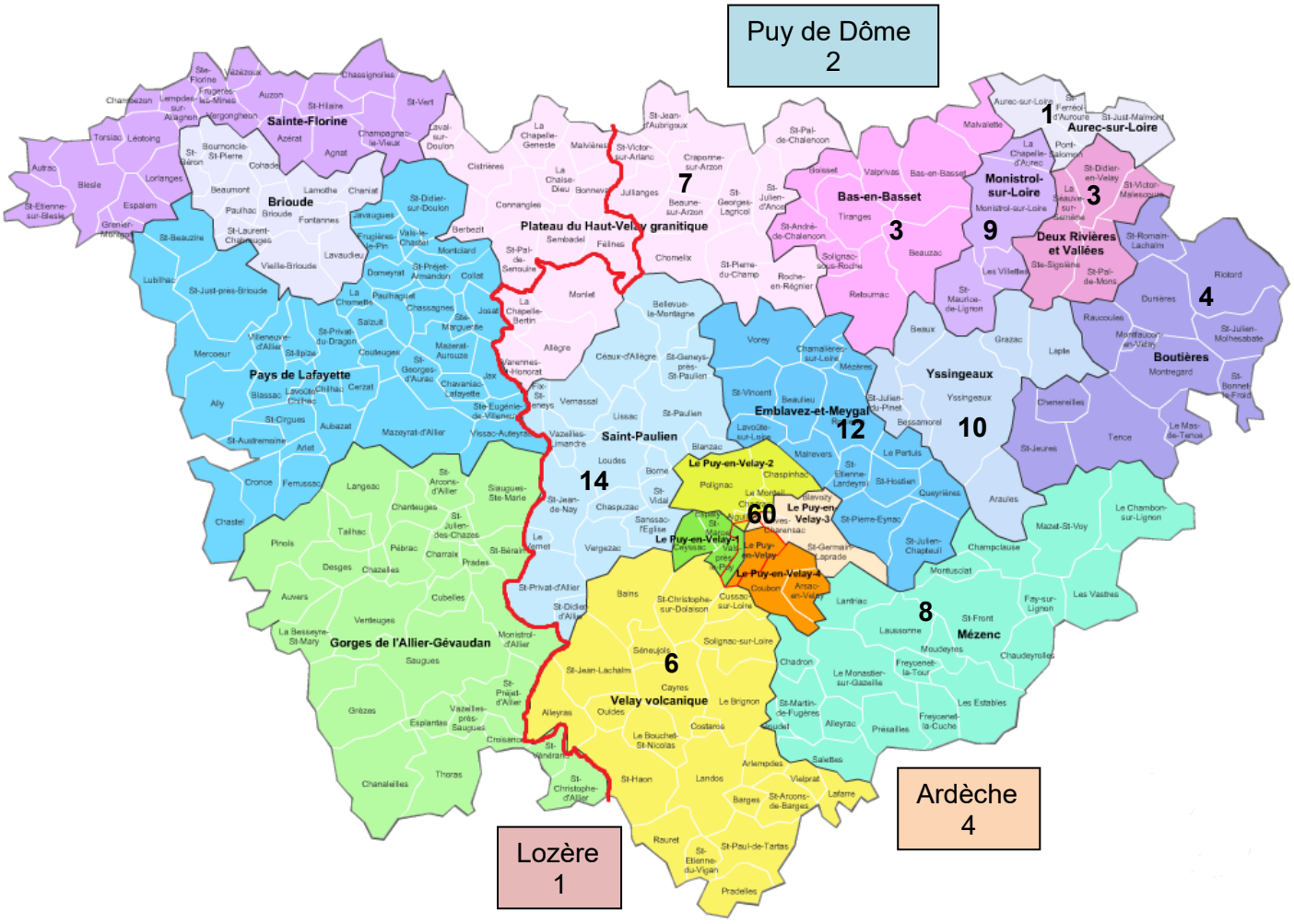

Une grande majorité des enfants accueillis réside sur l'agglomération du Puy et depuis ces dernières années nous constatons une augmentation du nombre d'enfants issus de l'Est du département (territoire de la Jeune Loire).

Les schémas départementaux ont identifié le manque de structure CAMSP pour les enfants de l'Est du département de la Haute Loire avec une zone non couverte. Le CAMSP de Firminy qui a longtemps pris en charge les enfants de ce secteur ne peuvent aujourd'hui plus le faire, leur file active étant déjà surchargée par les besoins de leur département.
Une antenne du CAMSP sur le territoire de Monistrol sur Loire devrait voir le jour en 2026 afin d'apporter une réponse efficiente.

On voit clairement une augmentation du nombre de bilans pour les enfants domiciliés sur ce

secteur. Cependant, la mise en œuvre des soins dans la durée est beaucoup plus aléatoire du fait de l'éloignement. Il est difficilement envisageable d'imposer des trajets réguliers très longs pour de très jeunes enfants. Certains parents s'engagent dans un accompagnement au CAMSP des Gravières mais on constate très rapidement un épuisement dû au temps de trajet et une discontinuité dans la prise en charge.

D'autre part le CAMSP peut être amené à accueillir quelques enfants domiciliés hors de son secteur géographique. Il s'agit d'enfants éloignés géographiquement et dont les parents sont plus tournés sur le bassin de vie du Puy en Velay pour différentes raisons (parents travaillent au Puy, enfants suivis médicalement au Puy, grands parents très soutenants vivant sur le Puy…).

B. Caractéristique du Public accueilli

➢ Enfants présents au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, 103 enfants sont présents dont : 55 en suivi thérapeutique, 8 en bilan pluridisciplinaire et, 40 en contact ponctuel/suivi surveillance/prévention/dépistage.

- 80 relevant du territoire du Velay
- 21 relevant du territoire de la Jeune Loire
- 2 relevant de territoires départementaux limitrophes

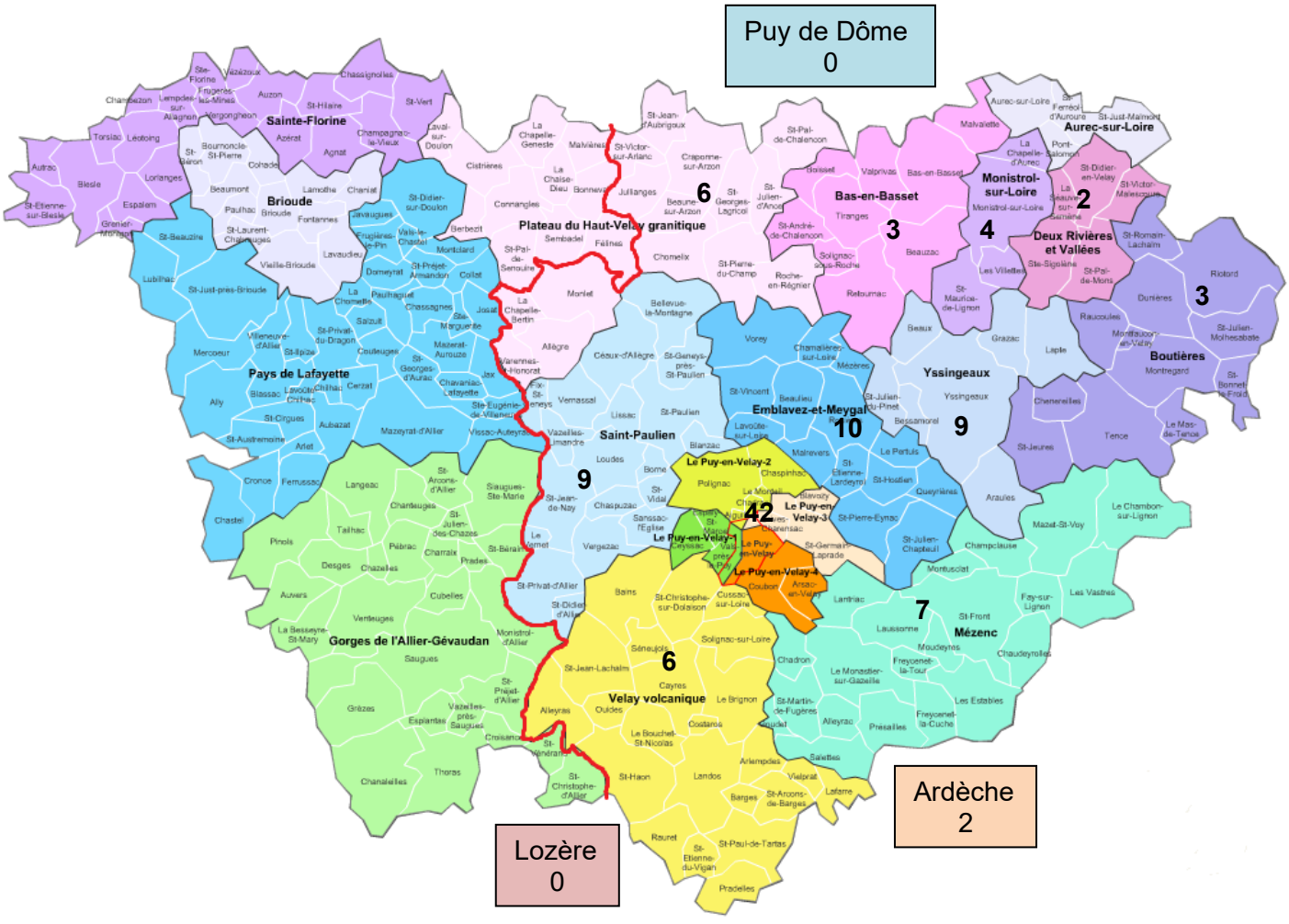

➢ Age au 31 décembre 2025 des enfants présents

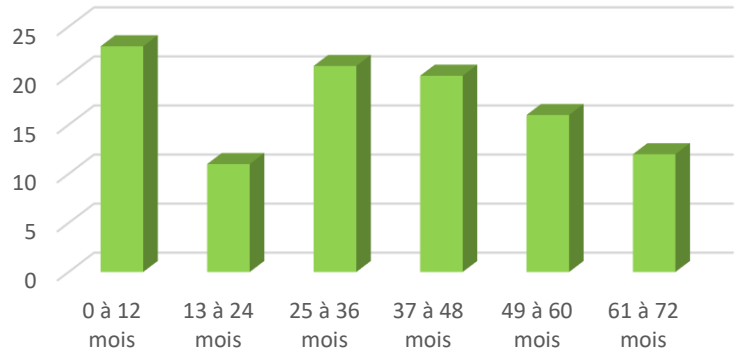

➢ Age à l'entrée des enfants présents au 31 décembre 2025

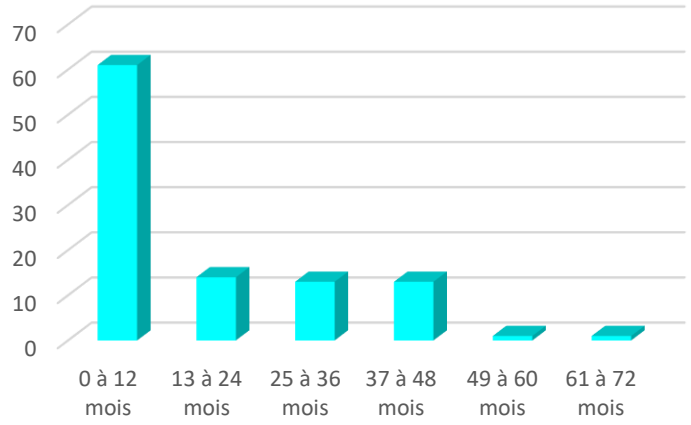

Le CAMSP s'efforce de recevoir les enfants à risque au plus tôt et d'intervenir précocement. Ainsi on note clairement un rajeunissement de la population à l'entrée au CAMSP. La grande majorité des enfants présents au 31/12/2025 ont été accueillis au cours de leur 1ère année ce qui est un extrêmement satisfaisant dans la dynamique de prévention et d'intervention précoce.

➢ Terme de naissance des enfants présents au 31 décembre 2025

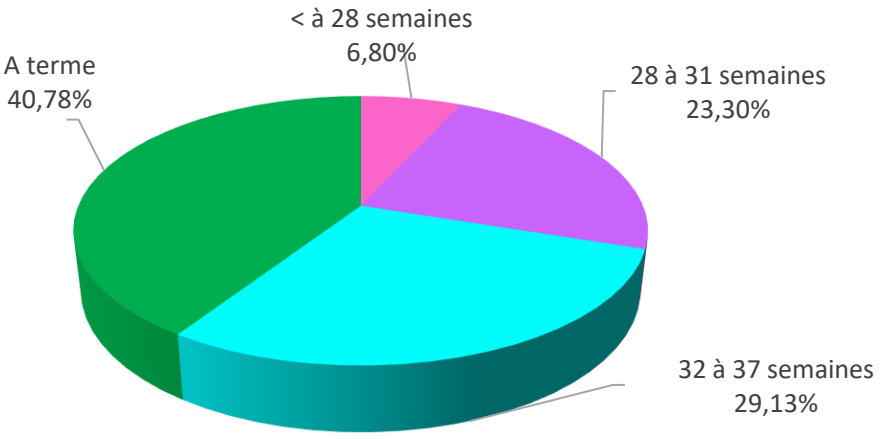

La prématurité est un facteur de risque de TND. Le graphique montre bien l'importance d'assurer une surveillance du développement de ces enfants.

➢ Diagnostic catégoriel CIM11 des enfants en traitement au 31 décembre 2025

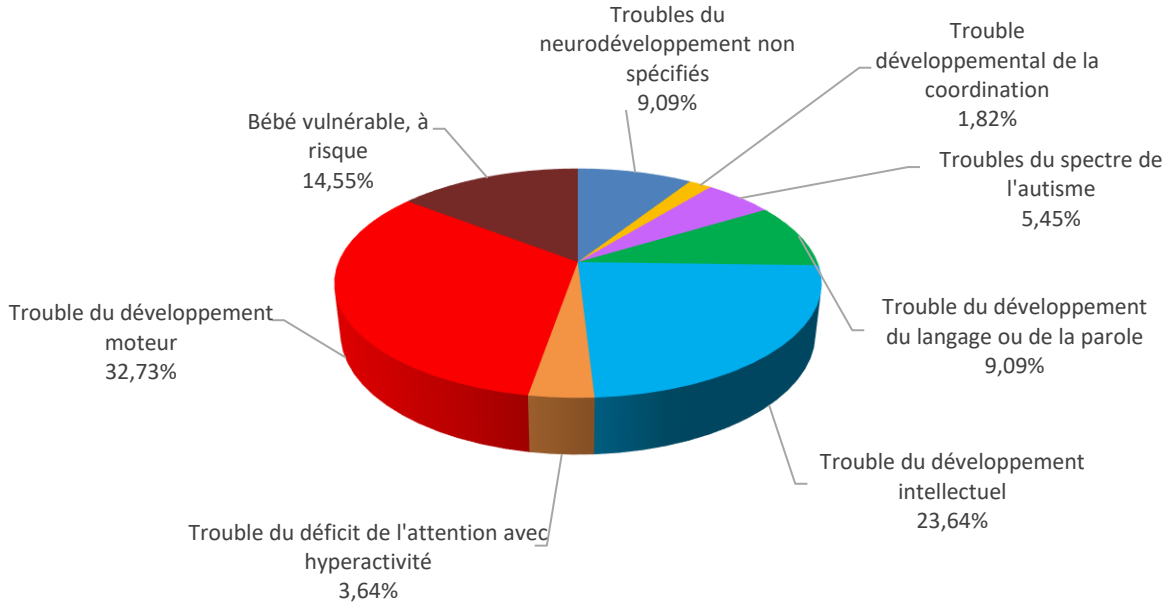

➢ Diagnostic étiologique CIM 11 des enfants en traitement au 31 décembre 2025

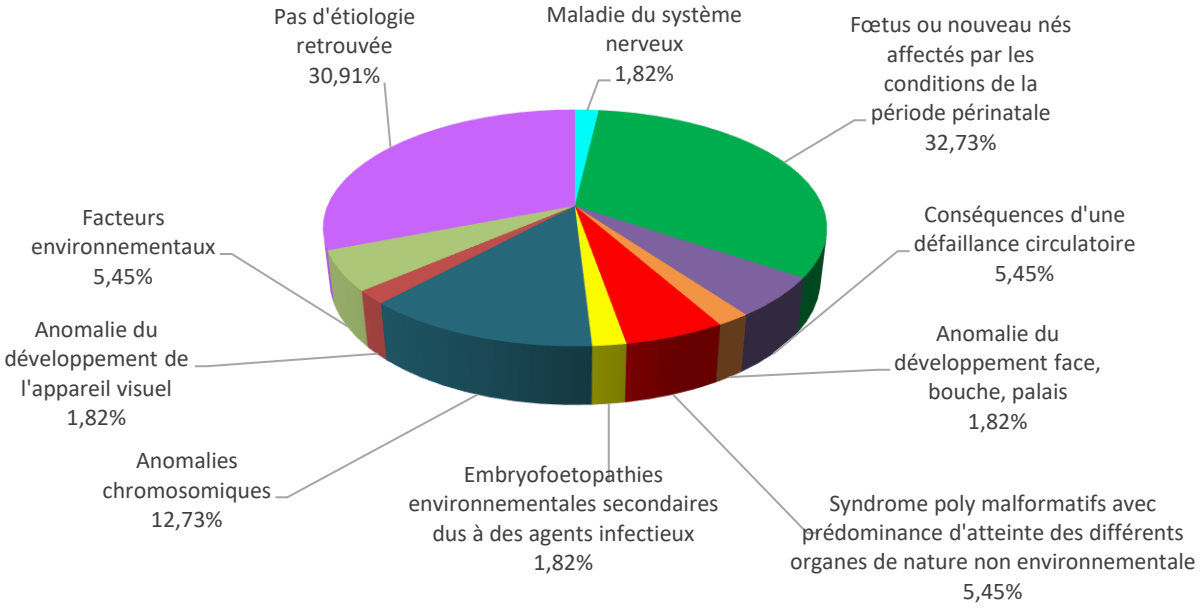

➢ Les évolutions constatées et réponses mises en œuvre

Les motifs de la demande sont multiples et la disparité de la déficience principale des enfants suivis au CAMSP est grande. Cela entraine une nécessaire adaptation aux problématiques des enfants et une formation continue soutenue. La caractéristique d'un CAMSP polyvalent dans un territoire comme celui de la Haute Loire nécessite d'apporter une réponse spécifique à chaque situation et aussi de développer les partenariats avec les autres professionnels ou services.
Un travail de partenariat renouvelé avec l'hôpital Emile Roux et les CHU (Clermont et Saint Etienne) nous permet de recevoir les enfants plus tôt. La précocité des interventions peut ainsi être mise en œuvre. Le médecin directeur technique du CAMSP se rend régulièrement à l'hôpital pour échanger avec le staff de pédiatrie, rencontrer les enfants et leurs parents avant la sortie du service.

II : Activité de l'établissement

A. Point CPOM

Le CPOM 2025/ 2030 a été signé début 2025 et engage les services à une activité. Ce tableau présente les réalisés 2024 et 2025 au regard des attendus de l'ARS. La mise en place du logiciel Vivality permet d'avoir pour 2025 une comptabilisation plus fine de l'activité et devra encore s'affiner à l'avenir avec la maitrise du logiciel dans l'équipe.

Indicateur	Unité	Réalisation 2024	Réalisation 2025	
Ouverture ESMS	nb de jours	197	202	Le calendrier 2026 prévoit 210 jours d'ouverture
Total file active	nb d'enfants	144	144	
Attente entre demande de PEC et signature DIPEC/DISP supérieure ou égale à 6 mois	%	0,0%	0,0%	
Passage en groupe d'accueil supérieur ou égal à 3 mois	%	0,0%	0,0%	Pas de groupe d'accueil au CAMSP
Sorties dans les 2 ans suivant le début de PEC	%	47,0%	92,0%	
Total actes réalisés	nombre d'actes	4568	10567	2024 : extrait du RA 2024, nombre de **séances** et non pas d'actes. 2025 : extraction standard du logiciel Vivality (actes par prof direct+indirect) Les méthodologies diffèrent.
Taux d'absentéisme usagers	%	10,7%	5,4%	Sur le rapport d'activité, absentéisme par séance 2025 calcul absentéisme par acte. 576 absences enfants
% d'enfants en suivi thérapeutique ayant bénéficié d'au moins un acte par semaine	%	90,0%	100,0%	
Proportion d'enfants âgés de 0 à 3 ans	%	25,0%	40,0%	
Nombre d'actes par usager	nombre	32,0	73,4	
Nb de professionnels relevant de l'annexe 3.2 (moyenne annuelle)	nombre	7,85	8,45	
Nombre d'actes par ETP	nombre	582	1251	En 2024, ne sont comptés que les séances en face en face avec les enfants 2025, ce sont les actes qui sont pris en compte
Nombre d'usagers par ETP	nombre	18	17	
% de réunions pour suivi d'enfants avec partenaires extérieurs (hors gr. d'accueil)	%	8,0%	41,0%	2025 calculé (58 réunions partenaires/ESS sur 140 réunions pour enfants)

B. Rapport d'activité chiffré (tableau harmonisé CNSA)

Année du Rapport d'Activité	2025

Identification du CAMSP

Nom, prénom de la personne référente pour le remplissage de ce document	ROUSSET Myriam
Fonction	Secrétaire
Mail	camsp@apajh43.fr
N° téléphone	04 71 04 10 20
Nom complet de la structure	CAMSP APAJH 43
Code postal	43750
Nom de l'éditeur de logiciel	CEGI
Nom du logiciel de gestion de l'activité	Vivality
Capacité autorisée en file active	44
ou capacité autorisée en séances (si pas d'autorisation en file active ni en places)	
Double capacité	

Spécialisation: si CAMSP avec agrément spécialisé : *remplir une ou plusieurs cases avec les menus déroulants - 4ème case en saisie libre*	ible du spectre autisti		
Porteur d'une plateforme de diagnostic autisme de proximité	Oui		
Porteur d'une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)	Non		
Participation à une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) (sans être porteur)	Oui		
Dispositifs ou organisations innovantes avec ou sans crédits spécifiques (saisie libre)	temps répit		

Description du CAMSP et des antennes

	Site principal	Site 2	Site 3
N° Finess du site principal et des antennes	430005868		
Date d'ouverture	08/09/1986		
Nombre annuel de jours d'ouverture par site	202		
Nombre annuel de semaines complètes de fermeture	7		
Nombre d'heures d'ouverture au public par semaine ordinaire	48,74		
Dont nombre d'heures d'ouverture avant 9h, après 18h, par semaine (en moyenne)	4,5		
Dont nombre d'heure d'ouverture le samedi par semaine (en moyenne)	0		
Nombre d'heures d'accès à une réponse téléphonique directe par semaine	40,19		

	Durant les week-end	Durant les congés courts	Durant les congés d'été
Les usagers ont la possibilité de laisser un message au CAMSP (enregistreur, mail ou sms)	Oui	Oui	Oui
Le CAMSP a la capacité de donner une 1ère réponse ou d'orienter la demande	Oui	Oui	Oui

Les rendez-vous sont confirmés par SMS/MAIL/TEL	Oui

Enfants de la file active

Activité directe pour l'ensemble des enfants de la file active sur la totalité de l'année

Nombre d'enfants de la file active et mobilité	Effectif total	Pourcentage	dont TND	dont polyhandicap	dont autres troubles
Nombre d'enfants de la file active	144	100,0%	49	0	95
dont nombre d'enfants vus pour la 1ère fois (entrés dans l'année)	59	41,0%	18	0	41
dont nombre d'enfants sortis dans l'année	40	27,8%	14	0	26

Nombre d'enfants de la file active qui ont bénéficié au moins une fois des modalités d'accompagnement suivantes au cours de l'année	Effectif total	Pourcentage
Nombre d'enfants ayant bénéficié de prévention/dépistage/suivi-surveillance	62	43,1%
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un bilan pluridisciplinaire	68	47,2%
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un suivi thérapeutique	71	49,3%
Nombre d'enfants ayant eu une prise en charge complémentaire non rétribuée par le CAMSP, hors consultation médicale au titre du R314,122-124 du CASF		

Page 1

Nombre de séances programmées pour les enfants de la file active	Effectif total	Nombre médian de séance par enfant	Nombre moyen de séance par enfant	dont TND	Nombre médian de séance par enfant TND	dont polyhandicap	Nombre médian de séance par enfant polyhandicapé	dont autres troubles	Nombre médian de séance par enfant avec d'autres troubles
Nombre de séances programmées dans l'année pour les enfants de la file active	5757	12	40,0	2916	52,00	0	0,00	2841	6,00
Nombre de séances non réalisées : enfant absent	576	4	4,0	231	7,00	0	0,00	345	4,00
Nombre de séances réalisées	4926	10	34,2	2551	39,00	0	0,00	2375	6,00
Taux d'absentéisme	10%								

Nombre de réunions effectuées au sujet des enfants de la file active	Effectif total	Nombre médian par enfant	Nombre moyen par enfant
Nombre de synthèses individuelles effectuées	37	1	0,67
Nombre d'autres réunions effectuées au sujet des enfants de la file active (ESS...)	537	2	3,73

Enfants présents au 31 décembre de l'année

Modalité d'accompagnement des enfants présents au 31 décembre N

Nombre d'enfants présents selon modalités d'accompagnement au 31/12/N	Effectif total	Pourcentage	dont TND	dont polyhandicap	dont autres troubles
Nombre d'enfants présents au 31/12/N	103	100%	35	0	68
dont nombre d'enfants en contact ponctuel / suivi surveillance / prévention / dépistage	41	40%	6	0	35
dont nombre d'enfants en bilan pluridisciplinaire	8	8%	4	0	4
dont nombre d'enfants en suivi thérapeutique	54	52%	25	0	29

Nombre d'enfants selon la fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N	Effectif total	Pourcentage
Plus de 2 séances par semaine	35	34%
2 séances par semaine	11	11%
1 séance par semaine	19	18%
1 séance tous les 15 jours	10	10%
1 séance par mois	12	12%
Moins d'une séance par mois	16	16%
Contrôle somme	103	100%

Caractéristiques des enfants présents au 31/12/N

Nombre d'enfants selon l'âge au 31 décembre N	Masculin	Féminin	Effectif total	Pourcentage
Anténatal				
[0 à < 1 an [	18	5	23	22,3%
[12 - 23 mois]	7	4	11	10,7%
[24 - 35 mois]	16	4	20	19,4%
[36 - 47 mois]	16	3	19	18,4%
[48 - 59 mois]	14	3	17	16,5%
[60 - 71 mois]	11	2	13	12,6%
[72 mois ou +[				
Contrôle somme	82	21	103	100,0%

Nombre d'enfants selon le terme de naissance	Effectif total	Pourcentage
A terme	42	40,8%
32 à 37 semaines	30	29,1%
28 à 31 semaines	24	23,3%
< à 28 semaines	7	6,8%
Terme inconnu	0	
Contrôle somme	103	100,00%

	Effectif total	dont TND	dont polyhandicap	dont autres troubles
Age moyen des enfants présents au 31/12 (en mois)	34,29	45,87	0,00	28,34
Age médian des enfants présents au 31/12 (en mois)	31,50	49,00	0,00	27,63

Page 2

Fréquence moyenne des séances programmées au 31/12/N selon l'âge	Plus de 2 séances par semaine	2 séances par semaine	1 séance par semaine	1 séance tous les 15 jours	1 séance par mois	Moins d'une séance par mois
< à 12 mois	3	5	4	4	5	2
12 - 23 mois	1	2	5	0	3	0
24 - 35 mois	3	2	5	2	3	5
36 - 47 mois	7	1	3	3	1	4
48 - 59 mois	12	0	1	0	0	4
60 - 71 mois	9	1	1	1	0	1
72 mois ou +	0	0	0	0	0	0

Domiciliation et trajets des enfants présents	Effectif total	Pourcentage
Nombre d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	73	70,9%
Nombre d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet	30	29,1%
Nombre d'enfants avec un temps de trajet non connu	0	
Contrôle somme	103	100,0%

Temps de trajet des enfants présents selon la fréquence d'accompagnement	Nombre d'enfants domiciliés à 30mn de trajet maximum	Nombre d'enfants domiciliés à plus de 30mn de trajet
Plus de 2 séances par semaine	30	5
2 séance par semaine	8	3
1 séance par semaine	11	8
1 séance tous les 15 jours	7	3
1 séance par mois	10	2
Moins d'une séance par mois	7	9
Contrôle somme	73	30

Nombre d'enfants présents avec une reconnaissance du handicap par la MDPH	Effectif total	Pourcentage
Nombre d'enfants avec un handicap reconnu par la MDPH	27	26,2%
dont TND	17	16,5%
dont polyhandicap	0	
dont autres troubles	10	9,7%

Mode de garde principal des enfants présents au 31/12/N	Enfants de moins de 3 ans		Enfants de 3 ans ou + non scolarisés	
	Effectif total	Pourcentage	Effectif total	Pourcentage
Aucun mode de garde hormis les parents de l'enfant	32	59,3%		
Famille ou entourage hors parents	2	3,7%	2	4,1%
Etablissements d'accueil du jeune enfant et autres accueils collectifs	14	25,9%	1	2,0%
Assistante maternelle ou garde à domicile rémunérée	6	11,1%		0%
Mode de garde inconnu	0	0%		0,0%
Contrôle somme	54	100,0%	3	6,1%

Page 3

Quotité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N	Effectif total	Pourcentage	dont TND	Pourcentage	dont polyhandicap	Pourcentage	dont autres troubles	Pourcentage
Scolarisation à temps plein	27	55,1%	19	38,8%	0		8	16,3%
Scolarisation à temps partiel (supérieur à 12h)	8	16,3%	3	6,1%	0		5	10,2%
Scolarisation à temps partiel (inférieur à 12h)	11	22,4%	5	10,2%	0		6	12,2%
Enfants de 3 ans ou plus non scolarisés	3	6,1%	1	2,0%	0		2	4,1%
Mode de scolarisation inconnu	0		0		0		0	
Contrôle somme	49	100,0%	28	57,1%			21	42,9%

Modalité de scolarisation des enfants de 3 ans ou plus présents au 31/12/N	Nombre d'enfants accompagnés par un(e) AESH	Pourcentage	Nombre d'enfants scolarisés en ULIS	Pourcentage
Scolarisation à temps plein	7	14,3%	3	6,1%
Scolarisation à temps partiel (supérieur à 12h)	2	4,1%		
Scolarisation à temps partiel (inférieur à 12h)	3	6,1%		
Contrôle somme	12	24,5%	3	6,1%

Enfants en suivi thérapeutique au 31 décembre de l'année

Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des diagnostics catégoriels suivants issus de la CIM 11	Effectif total	Pourcentage
Troubles du développement intellectuel	13	24,07%
Polyhandicap	0	
Trouble du développement du langage ou de la parole	5	9,26%
Trouble du spectre de l'autisme	3	5,56%
Troubles du développement des apprentissages	0	
Trouble de la coordination motrice du développement	1	1,85%
Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	2	3,70%
Trouble des mouvements stéréotypés	0	
Troubles du neuro développement non spécifiés	5	9,26%
Trouble psychiques	0	
Troubles de l'alimentation et de l'oralité	0	
Troubles du développement moteur	18	33,33%
Troubles sensoriels visuels	0	
Troubles du développement de l'audition	0	
Aucun troubles avérés à ce jour	0	
Enfant à risque (*Hors CIM 11)	8	14,81%
Autres troubles	0	
Contrôle somme	55	87,04%
*dont enfants porteur d'un handicap rare (*Hors CIM 11)*		

Nombre d'enfants en suivi thérapeutique selon le diagnostic étiologique issu de la CIM11	Effectif total	Pourcentage
Maladies endocrines, nutritionnelles, métaboliques		
Erreur congénitale du métabolisme	0	0,00%
Séquelles de malnutrition avec atteinte du cerveau	0	0,00%
Maladie du système nerveux central	1	1,85%
Pathologie de la substance blanche	1	100,00%
Epilepsie		
Effets secondaire d'une pathologie vasculaire post natale		
Maladies neuromusculaires		
Pathologies périnatales	21	38,89%
Fœtus ou nouveau nés affectés par les conditions de la période périnatale	18	85,71%
Saignement intracrânien non traumatique du fœtus ou nouveau né		
Conséquence d'une défaillance circulatoire	3	14,29%
Anomalies développementales	12	22,22%
Anomalies du développement du SNC (Cortex, moelle, cervelet)		
Anomalie du développement (face, bouche,palais)	1	8,33%
Syndrome avec des anomalies du système nerveux central comme caractéristique majeure		
Syndromes poly maformatifs avec prédominance d'atteinte des différents organes de nature non environnementale	3	25,00%
Phacomatoses		
Embryofoetopathies environnementales secondaires à des toxiques ou des drogues		
Embryofoetopathies environnementales secondaires dus à des agents infectieux	1	8,33%
Anomalies chromosomiques: délétion, duplication autosomes et gonosomes, disomie	7	58,33%
Traumatisme cérébral post natal		
dont syndrôme du bébé secoué		
Œil	1	1,85%
Anomalie du développement de l'appareil visuel	1	100,00%
Syndromes avec anomalies oculaires comme caractéristique majeure		
Oreille		
Anomalie du développement de l'oreille, syndromes génétiques avec surdité		
Pas d'étiologie retrouvée	17	
Autres pathologies		31,48%
Fort impact des facteurs psycho sociaux sur le neurodéveloppement *(*Hors CIM 11)*	3	
Contrôle somme	52	96,30%
Dont nombre d'enfants avec une maladie rare (sur l'ensemble de l'effectif) (Hors CIM11)*		

Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par au moins un des facteurs environnementaux suivants issus de la CIM 11	Effectif total	Pourcentage
Pauvreté		
Problèmes liés à l'environnement social ou culturel, sans précision		
Disparition ou décès d'un membre de la famille		
Problèmes liés à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale		
Antécédents personnels de maltraitance		
Expérience personnelle terrifiante dans l'enfance		
Supervision ou contrôle parental inadéquate	5	9,26%
Départ du foyer pendant l'enfance		
Education institutionnelle		

Nombre d'enfants en suivi thérapeutique concernés par d'autres facteurs environnementaux	Effectif total	Pourcentage
Placement judiciaire en famille d'accueil	5	8,26%
Accompagnement éducatif judiciaire (AEMO)	3	5,56%
Accompagnement éducatif administratif (AED)		
Pas de facteurs d'environnement à retenir	47	87,04%
Pas de réponse possible par défaut d'information du CAMSP		

Enfants entrés au cours de l'année

Nombre d'enfants selon l'âge à l'entrée au CAMSP	Effectif total	Pourcentage	dont TND	Pourcentage	dont polyhandicap	Pourcentage	dont autres troubles	Pourcentage
Suivi anténatal	0		0		0		0	
< à 12 mois	27	45,8%	3	5,1%	0		24	40,7%
12 - 23 mois	4	6,8%	0		0		4	6,8%
24 - 35 mois	12	20,3%	7	11,9%	0		5	8,5%
36 - 47 mois	13	22,0%	6	10,2%	0		7	11,9%
48 - 59 mois	2	3,4%	1	1,7%	0		1	1,7%
60 - 71 mois	1	1,7%	1	1,7%	0		0	
72 mois ou +	0		0		0		0	
Contrôle somme	59	100,0%	18	30,5%			41	69,5%

Qui a adressé les enfants entrés au CAMSP au cours de l'année?	Effectif total	Pourcentage
Accès direct (famille, entourage, ...)	1	1,7%
Education nationale	0	
PMI	3	5,1%
Services sociaux (ASE-UTPAS-CCAS...)	2	3,4%
Dispositifs petite enfance (crèches, haltes garderies...)	1	1,7%
Maternités, services de néonatologie	19	32,2%
Secteur hospitalier hors maternité, néonat, et pédo-psy	7	11,9%
CMP et secteur pédo-psychiatrique	1	1,7%
Médecine libérale et paramédicaux libéraux	16	27,1%
PCO	7	11,9%
Dispositif diagnostic autisme	0	
Autre CAMSP	1	1,7%
Autre	1	1,7%
Contrôle somme	59	100,0%

Indicateurs d'attente au 31/12/N	Effectif total
Nombre d'enfants inscrits sur une liste d'attente ou en attente d'un premier rendez-vous	2
Nombre d'enfants en attente entre le1er RV et la 1ère séance (bilan ou soin)	3

Délais moyens d'attente mesurés pour les enfants entrés au cours de l'année N	Délai moyen mesuré en jours	dont TND	dont polyhandicap	dont autres troubles
Délai moyen entre la réception de la demande de RV et le 1er RV	23,69	20,11	0	25,27
Délai médian entre la réception de la demande de RV et le 1er RV	17	16,5	0	20
Délai moyen entre le 1er RV et la 1ère séance du CAMSP (bilan ou soin)	8,4	8,38	0	5,44
Délai médian entre le 1er RV et la 1ère séance du CAMSP (bilan ou soin)	0	3,5	0	0

Page 6

Enfants sortis dans l'année

	Effectif total	Pourcentage
Nombre d'enfants sortis après bilan, diagnostic ou évaluation	27	67,5%
Nombre d'enfants sortis après un suivi thérapeutique	13	32,5%

Nombre total d'enfants de la file active sortis dans l'année par âge à la sortie	Effectif total	Pourcentage
< 1 an	1	3%
12 - 23 mois	1	3%
24 - 35 mois	6	15%
36 - 47 mois	7	18%
48 - 59 mois	4	10%
60 - 71 mois	8	20%
72 mois ou +	13	33%
Contrôle somme	40	100%

	Effectif total	dont TND	dont polyhandicap	dont autres troubles
Age moyen des enfants sortis dans l'année (en mois)	54,7	53,7	0,0	51,9
Age médian des enfants sortis dans l'année (en mois)	60,7	68,2	0,0	55,9

Nombre d'enfants de la file active sortis dans l'année par durée de prise en charge	Effectif total	Pourcentage
Moins d'un an	23	58%
12 - 23 mois	13	33%
24 - 35 mois	1	3%
36 - 47 mois	0	
48 - 59 mois	3	8%
60 - 71 mois	0	
72 mois ou +	0	
Contrôle somme	40	100%

Durée moyenne de prise en charge de tous les enfants sortis pendant l'année N (durée en mois entre le premier RDV au CAMSP et le départ)	Effectif total	dont TND	dont polyhandicap	dont autres troubles
Durée moyenne de prise en charge	12,7	11,7	0,0	13,3
Durée médiane de prise en charge	10,8	12,7	0,0	9,8

Nombre d'enfants selon motif de sortie du CAMSP	Effectif total	Pourcentage
Fin de prise en charge concertée (dont déménagement prévu)	39	98%
Départ sans concertation ("perdu de vue", rupture de soins)	1	3%
Décès	0	
Contrôle somme	40	100%

Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours envisagés suivant après fin de prise en charge concertée	Effectif total	Pourcentage	dont TND	Pourcentage	dont polyhandicap	Pourcentage	dont autres troubles	Pourcentage
Sans nécessité de soins ni de suivi médico-social	7	17,9%	0		0		7	29,2%
Suivi thérapeutique libéral	14	35,9%	3	20,0%	0		11	45,8%
CMPP	4	10,3%	0		0		4	16,7%
Secteur sanitaire : CMP, CATTP, HDJ, hôpital...	3	7,7%	1	6,7%	0		2	8,3%
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP ...)	7	17,9%	7	46,7%	0		0	
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	3	7,7%	3	20,0%	0		0	
Suivi PMI	0		0		0		0	
Autre CAMSP	1	2,6%	1	6,7%	0		0	
Contrôle somme	39	100,0%	15	38,5%			24	61,5%

Page 7

Nombre d'enfants concernés par au moins un des parcours effectifs suivants après fin de prise en charge concertée	Effectif total	Pourcentage	dont TND	Pourcentage	dont polyhandicap	Pourcentage	dont autres troubles	Pourcentage
Sans nécessité de soins ni de suivi médico-social	7	17,9%	0	17,9%	0		7	23,2%
Suivi thérapeutique libéral	14	35,9%	3	35,9%	0		11	45,8%
CMPP	4	10,3%	0	10,3%	0		4	16,7%
Secteur sanitaire : CMP, CATTP, HDJ, hôpital...	3	7,7%	1	7,7%	0		2	8,3%
Service médicosocial (SESSAD, SAFEP ...)	7	17,9%	7	17,9%	0		0	
Etablissement médicosocial (IME, IEM, ITEP...)	3	7,7%	3	7,7%	0		0	
Suivi PMI	0		0		0		0	
Autre CAMSP	1	2,6%	1	2,6%	0		0	
En rupture de prise en charge	0		0		0		0	
Contrôle somme	39	100,0%	15	38,5%			24	61,5%

Fluidité à la sortie du CAMSP, enfants en attente de sortie	Effectif total	Pourcentage	dont TND	Pourcentage	dont polyhandicap	Pourcentage	autre trouble	Pourcentage
Nombre d'enfants présents au CAMSP au 31/12/N, avec une notification CDAPH et en attente d'une place dans une autre structure médico-sociale	3	2,9%	1	1,0%	0		2	1,9%
Nombre d'enfants présents au CAMSP au 31/12/N et en attente d'une place dans une structure sanitaire								

Nombre d'actes des professionnels du CAMSP en intervention directe auprès des enfants de la file active et/ou de leurs parents sur la totalité de l'année

	Nombre d'actes
Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents en situation collective	799
Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents en situation individuelle	3468
dont nombre d'actes réalisés par téléphone ou en visioconférence en remplacement de rendez-vous en présentiel	48

Nombre d'actes réalisés avec l'enfant et/ou ses parents hors CAMSP ou site du CAMSP en situation individuelle ou collective	Nombre d'actes
Nombre d'actes réalisés à domicile	34
Nombre d'actes réalisés à l'école hors ESS	43
dont collectif	0
Nombre d'actes réalisés dans les structures petite enfance	2
dont collectif	0
Nombre d'actes réalisés dans d'autres lieux	27
dont collectif	16

Si autres lieux : préciser (mairie libre)	autres lieux	autres ESMS	cabinet libéral	Ets sanitaire

	Par le médecin seul	Par plusieurs professionnels dont un médecin
Parmi l'ensemble des actes, nombre d'actes réalisés par au moins un médecin	63	321

Nombre d'interventions des professionnels du CAMSP consacrées à la prévention, à la mission appui-ressource, à la concertation externe et à la formation

Nombre d'interventions de prévention et d'appui ressource réalisées hors file active	Auprès de parents ou d'enfants	Auprès de professionnels
Nombre d'interventions réalisées en maternité	3	0
Nombre d'interventions réalisées dans d'autres lieux	7	0

Si autres lieux : préciser (mairie libre)	Autres ESMS			

Nombre d'interventions des professionnels du CAMSP en colloque, journées d'études ou formation continue	0

Nombre de jours consacrés à la formation du personnel du CAMSP au cours de l'année	Nombre de jours
Nombre de jours consacrés à la formation, à la participation à des colloques ou journées d'études	52

Partenariat

	Partenariats existants
Education Nationale	Partenariat formalisé
Médecine scolaire	Partenariat sans formalisation
Crèche, halte garderie	Partenariat sans formalisation
PMI	Partenariat sans formalisation
ASE - Protection de l'enfance	Partenariat sans formalisation
Maternité et services de néonatalogie	Partenariat formalisé
Autres services hospitaliers	Partenariat formalisé
Professionnels de santé libéraux	Partenariat formalisé
Etablissements et services médico-sociaux	Partenariat formalisé
Autre secteur social	Partenariat sans formalisation
Réseaux périnataux	Partenariat sans formalisation
Réseaux CAMSP	Partenariat sans formalisation
Centre de ressource, centre de référence, équipe relais	Partenariat sans formalisation
Autre partenariat	Pas de partenariat
Secteur pédo-psychiatrique	Partenariat sans formalisation
PCO	Partenariat sans formalisation
Dispositif diagnostic autisme	Partenariat sans formalisation

C. Activités et prestations proposées

1. Mission : évaluation, bilan et prévention

a. Enfants reçus en bilan

68 Enfants ont été reçus en bilan en 2025.

➢ **Origine de la demande pour les enfants arrivés en bilan en 2025**

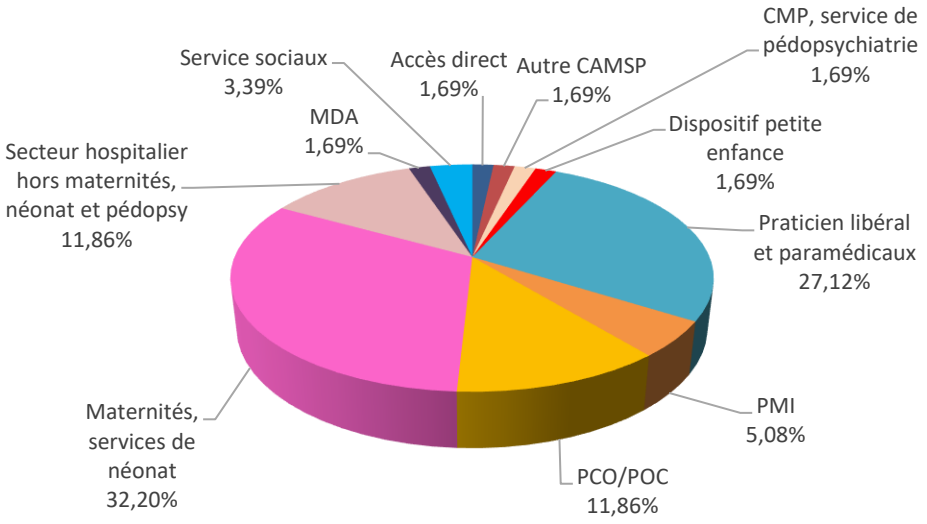

Les CAMSP sont des services de niveau 2, les enfants sont donc majoritairement adressés sur avis médical (hôpital, médecine de ville…), paramédical (orthophonistes libéraux…), PMI et parfois scolaires sur avis du psychologue scolaire.
Des liens mensuels avec la POC 42/43 permettent d'orienter au mieux les demandes. Globalement les demandes pour des enfants de moins de 4 ans sont redirigées vers le CAMP et la PCO assure les bilans des plus de 4 ans. Depuis peu, nous pouvons également proposer un parcours mixte CAMSP/POC ce qui peut répondre à certaines situations, notamment les plus éloignées géographiquement du CAMSP.

➢ **Motifs de la demande pour les enfants arrivés en bilan en 2025**

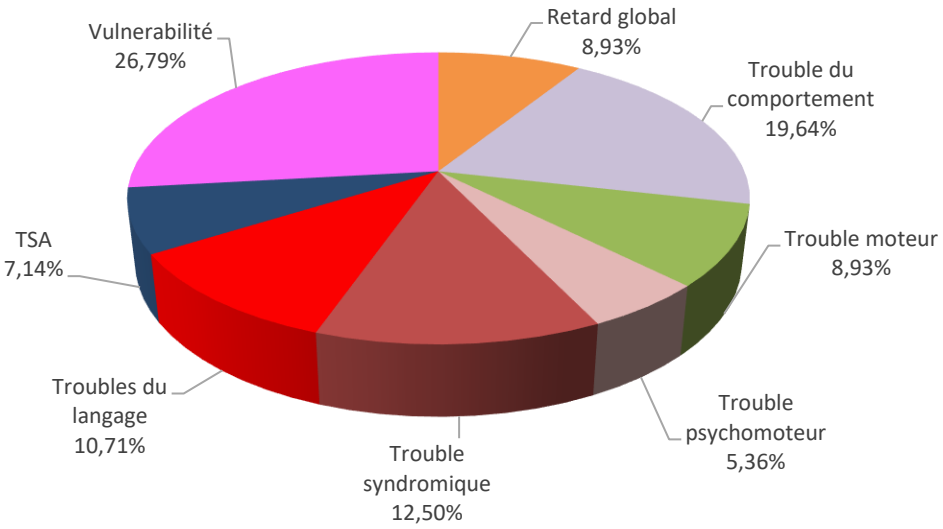

➢ Origine géographique des enfants reçus en bilan au CAMSP

La plupart des enfants accueillis réside près du CAMSP. De plus en plus d'enfant viennent du secteur Est du département. Ce bassin sera prochainement pourvu en places de CAMSP, l'ARS ayant octroyé une augmentation non importante de places (4) pour se faire. Certains parents de ce secteur sollicitent le CAMSP pour un bilan car ils ne trouvent pas de solutions à proximité du domicile (le seul CAMSP est celui de Firminy qui est saturé). En revanche, il est difficile de s'inscrire dans la durée du fait de la distance et de la durée de transport.
On remarque la **réduction des demandes de bilan en <u>s'éloignant géographiquement</u>** du CAMSP et notamment le peu de demandes par rapport au nombre d'habitants et de naissances dans l'Est du département.

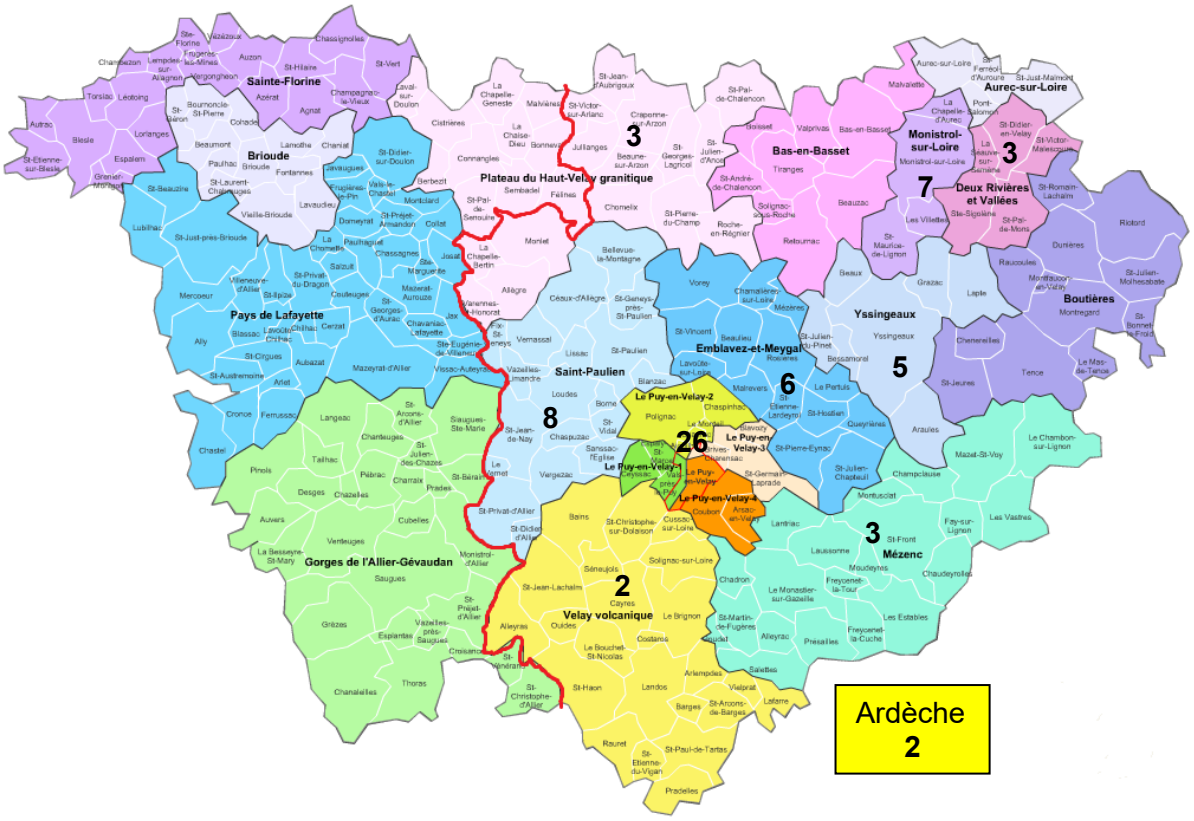

➢ Décisions suite au bilan

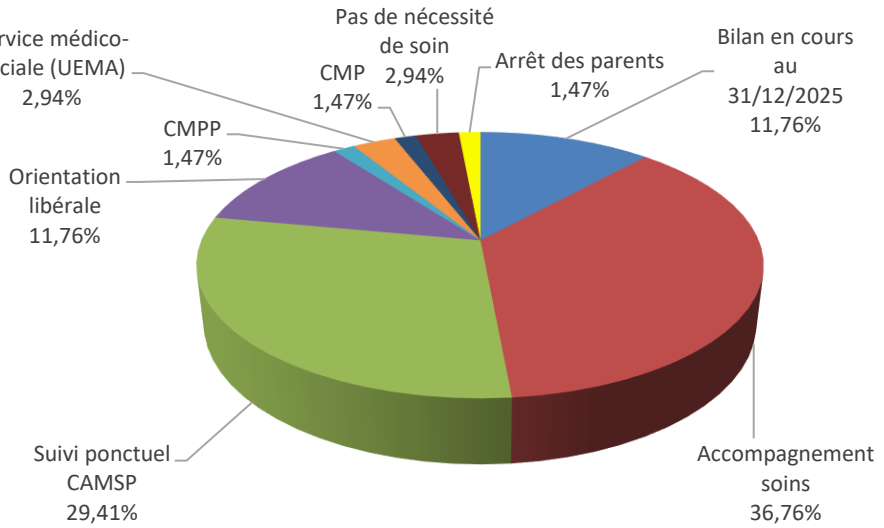

Parmi ces 68 enfants vus en bilan durant cette année, 8 bilans ont débuté en 2024 et les 60 autres en 2025.
Après l'entretien d'accueil avec la chef de service, vient la consultation conjointe médecin-psychologue. En fonction de la situation familiale ou de la disponibilité des professionnels, ces deux rendez-vous peuvent s'enchaîner sur la même demi-journée mais elle génère beaucoup de fatigue chez l'enfant et il est difficile lors de la consultation de bien évaluer la situation. Nous favorisons donc des rendez-vous dissociés.
Durant cette année 2024, les délais moyens entre le premier contact téléphonique et le premier rendez-vous est de 22 jours et de 8 jours entre le 1er entretien et la consultation conjointe.

b. Enfants reçus en prévention dits « contact ponctuel »

En 2025, **62 enfants** sont répertoriés dans la catégorie « contact ponctuel ». Au 31 décembre, 40 enfants étaient en « contact ponctuel ». Il s'agit d'enfants qui ne nécessitent pas de soins réguliers mais à qui on propose une surveillance régulière afin de s'assurer du bon développement.

Ces enfants rentrent en « contact ponctuel » dans le cadre de la surveillance des bébés dits vulnérables ou**,** après un bilan ou suivi régulier (et avant de quitter totalement le service) au CAMSP.

Suite à un bilan ou en fin de suivi CAMSP : Soit l'enfant ne nécessite pas de soins réguliers mais une simple surveillance, soit il n'y a plus nécessité de soins réguliers mais une vigilance est malgré tout nécessaire par sécurité.
Ils sont vus au moins une fois dans l'année.

Le CAMSP s'inscrit dans les RBPP notamment autour des populations à risque de TND en s'appuyant sur les modalités proposées par les réseaux régionaux de périnatalité et enrichies par notre expertise.

Ces enfants sont orientés vers le CAMSP, dans le cadre **de la prévention** pour une population considérée à risque ; les enfants grands prématurés, par exemple.
Cette mission de prévention auprès des enfants dits vulnérables est structurée depuis 2011.
Le directeur médical du CAMSP est l'interlocuteur privilégié du réseau REVA (Réseau des Enfants Vulnérables Auvergnats) sur la Haute-Loire et du réseau SEVE pour la Loire.

Depuis janvier 2016, le CAMSP a mis en place un **dispositif de suivi de ces bébés dits vulnérables**. La population pédiatrique dite vulnérable se définit à partir de la présence d'un ou de plusieurs facteurs de risque de Trouble du Neuro-Développement (TND) ; la qualité de l'environnement par un recueil minutieux peut permettre de pondérer cette notion de vulnérabilité au regard de la présence de facteurs de risque.

Plusieurs classifications sont possibles et les facteurs de risques connus sont très nombreux.
La Haute Autorité de Santé (HAS) propose deux groupes, les facteurs de haut risque et les facteurs de risque modéré de TND.

D'une façon très synthétique retenons :

- La prématurité
- Le petit poids de naissance pour l'âge gestationnel
- L'encéphalopathie hypoxo-ischémique
- L'accident vasculaire cérébral artériel périnatal
- Les anomalies de la croissance cérébrale, les malformations cérébrales
- Les fœtopathies congénitales infectieuses et toxiques
- Les méningo-encéphalites bactériennes et virales

- Les cardiopathies congénitales complexes opérées et les autres chirurgies majeures (abdominale, thoracique, cérébrale)
- Les antécédents familiaux au premier degré de TND.

Les objectifs :

- Assurer une veille et une observation régulière du développement de l'enfant prématuré (démarche de prévention et de dépistage) en proposant des consultations régulières
- Orienter, en cas d'éléments d'alertes, pour des avis complémentaires (orthophonique, kinésithérapique…) et/ou pour des soins précoces organisés au CAMSP
- Accompagner et soutenir la famille au retour à la maison.

Modalités :

- **Consultations conjointes :** médecin, psychologue sur rendez-vous selon le calendrier REVA suivant : 1 mois après le retour à domicile, 4 mois, 9 mois, 12 mois, 18 mois, 24 mois…
- **La psychomotricienne :** peut se rendre à domicile ou recevoir l'enfant et les parents dès le retour à domicile, après la première consultation au CAMSP pour :
    - Prendre le temps avec les parents de s'installer, d'observer ce que fait spontanément bébé,
    - Favoriser son confort pour qu'il puisse être disponible pour exprimer ses compétences,
    - Lui proposer des temps de détente et de bien-être autour de massage, moment privilégié entre les parents et leur bébé,
    - Réfléchir avec les parents aux besoins et aux intentions du bébé en prenant en compte son rythme et son quotidien,
    - Proposer des situations de jeux, chercher avec les parents comment guider bébé vers la découverte de nouvelles possibilités motrices, sensorielles et relationnelles.

- **Un test BAYLEY4** à 24 mois d'âge corrigé

- **Une évaluation MABC et une évaluation psychométrique** entre 5 et 6 ans.

Ces consultations ne remplacent pas le **suivi médical habituel** de l'enfant assuré par le médecin choisi par les parents (médecin traitant, pédiatre). Elles visent à assurer une surveillance pluridisciplinaire sur le développement de l'enfant en lien étroit avec son médecin habituel. L'objectif est de pouvoir proposer des soins dès qu'un décalage de développement apparait.

En 2025, 55 enfants sont répertoriés dans ce suivi des enfants dits vulnérables.

c. Unité d'évaluation et de diagnostic précoce de l'autisme et des TSA

En juillet 2017, le CAMSP, et le RézoCamsp, ont obtenu la labellisation pour le diagnostic précoce de l'autisme et des Troubles du Spectre Autistique.
Cette labellisation qui vise à répondre à des besoins sur la Haute Loire est l'aboutissement d'un long processus de formation de l'équipe et aussi d'une pratique qui s'est développée.

Cette labellisation engage le CAMSP dans une triple démarche qui doit se faire de manière simultanée ; à savoir :

- une **démarche diagnostique** précoce à l'aide d'évaluations et d'outils recommandés
- Un accompagnement **adapté** qui doit se mettre en place sans délai ou une orientation (exemple UEMA) et une guidance parentale.
- Une **information et communication** en direction du grand public et des professionnels de petite enfance afin de favoriser le repérage précoce.

La démarche diagnostique

Elle débute par un « bilan CAMSP » permettant une porte d'entrée indifférenciée pour un trouble du neurodéveloppement. En fonction de la consultation médicale, réalisée conjointement avec la psychologue du service, une démarche plus spécifique de bilan des TSA peut être ensuite débutée. Elle comporte notamment un bilan génétique, un bilan fonctionnel (orthophonique, psychomoteur, …), une observation sur les lieux de vie de l'enfant (éducatrice …) et des évaluations complémentaires (ADOS, …)

Dans tous les cas, l'annonce diagnostique est un processus très réfléchi, et celle-ci se fait en consultation conjointe médecin/psychologue, afin d'accompagner au mieux les familles.

Les soins et accompagnements

La démarche diagnostique ne doit pas retarder la mise en place de séances de rééducation adaptée. Dans ce cadre, dès la première phase du bilan terminée, des séances de rééducation se mettent en place. Ces séances se déclinent en fonction des RBPP et des besoins des enfants (communication, socio-adaptatif, affectif, psychomoteur, …). Dans le cadre de TSA, elles sont souvent associées à des séances de Thérapie d'Echanges et de Développement, dite méthode T.E.D. développée par le CHRU de Tours où une partie de l'équipe du CAMSP s'est formée à cette méthode.

Cette année une partie de l'équipe a participé à une formation proposée par le CRA Auvergne autour des interventions précoces en TSA afin de rester au plus proche des RBPP.

Certains enfants sont orientés très rapidement auprès de l'UEMA qui accueille des enfants d'âge maternel.

2. Mission : traitement et soins

a. Origine et âge des enfants en traitement

➢ **Origine de la demande des enfants entrés en traitement en 2025 (soit 25 enfants)**

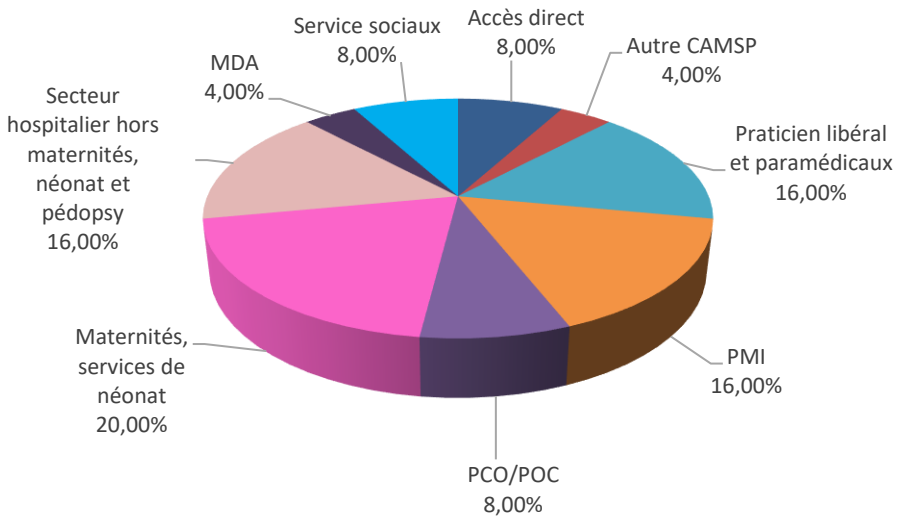

- **Origine géographique du domicile des enfants en traitement durant l'année (soit 71 enfants dont 14 enfants de la Jeune Loire)**

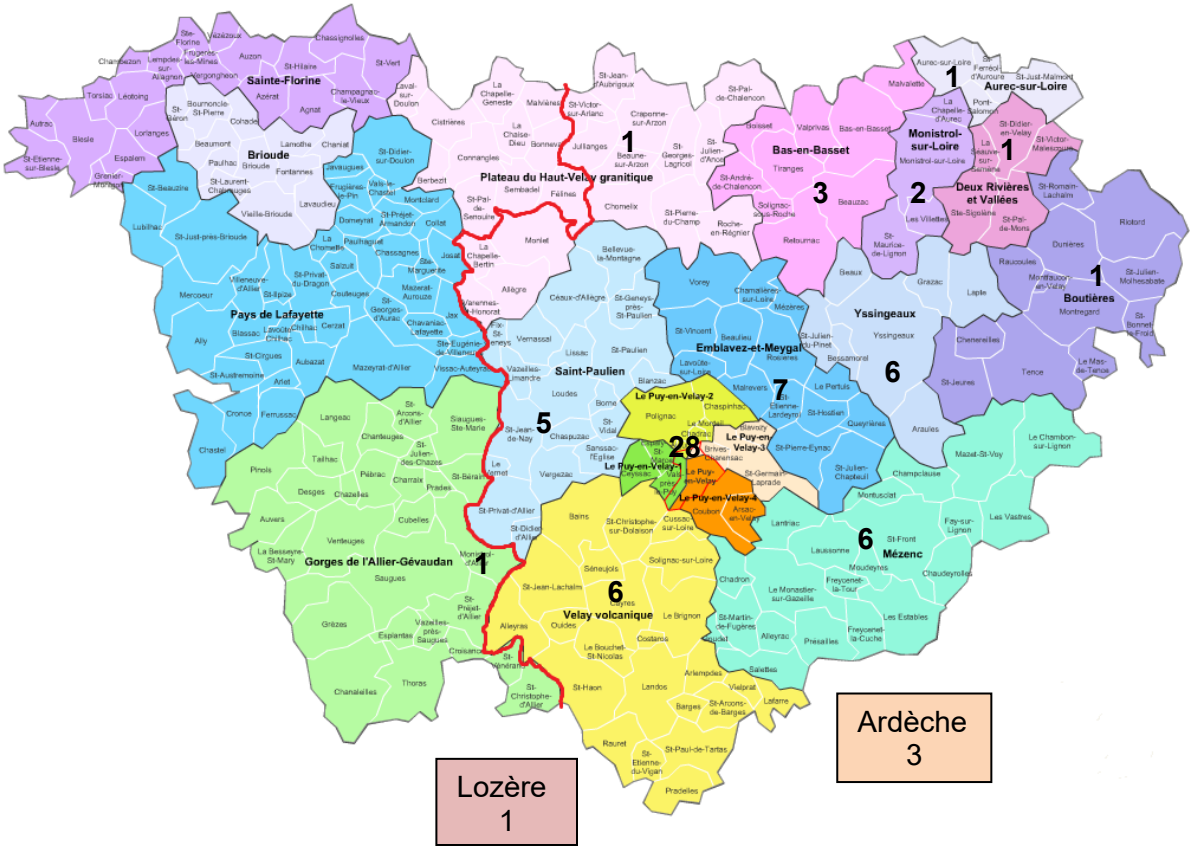

b. Accompagnement mis en place dans le cadre du projet personnalisé

Lorsqu'une admission en soins est proposée et acceptée par les parents, les enfants sont vus de façon hebdomadaire pour des séances d'accompagnement (en individuel ou en groupe).
Selon les situations certains enfants peuvent avoir 2 à 3 séances hebdomadaires.

Au total pour 2025, 5308 séances étaient planifiées. **4536 séances** ont été réalisées. Ces séances annulées le sont **par les parents** pour différentes raisons :

- Enfant malade ou hospitalisé
- Epuisement parental
- Difficulté pour certains d'assurer un suivi régulier…

Il est donc essentiel d'être très présent et soutenant pour ces familles fortement impactées par les difficultés de développement de leur enfant en veillant à la qualité de l'accueil et de l'écoute.

L'équipe a réalisé :

- **611 temps de réunion/concertation** pour améliorer et réajuster l'accompagnement.
- **87 réunions de révision de projet personnalisé** (une réunion de projet personnalisé systématique après 6 mois de prise en charge puis au moins 1 fois par an). Les parents sont invités à cette réunion, 28 réunions avec les parents. S'ils ne souhaitent pas participer à ces échanges ou ne le peuvent pas, la chef de service les reçoit pour leur en faire un retour et leur proposer le projet personnalisé.

c. Activité des professionnels

- **Directeur des établissement et services APAJH 43**

Le directeur assure la gestion administrative et financière des établissements et services APAJH 43.

Il veille à la sécurité des biens et des personnes. Il porte une attention à la gestion patrimoniale en lien avec les administrateurs de l'association.

Le directeur accorde un temps à la conduite de projet, à l'évaluation et au développement de la qualité.

Il s'inscrit dans le pilotage du déploiement du système d'information et de la mise en place du Document Unique Informatisé.

- **Directeur du pôle enfants**

Le directeur assume en lien avec le chef de service l'animation managériale de l'équipe et la gestion des ressources humaines.
Le directeur a une mission de représentativité avec les institutions, autorités et partenaires.

- **Chef de service**

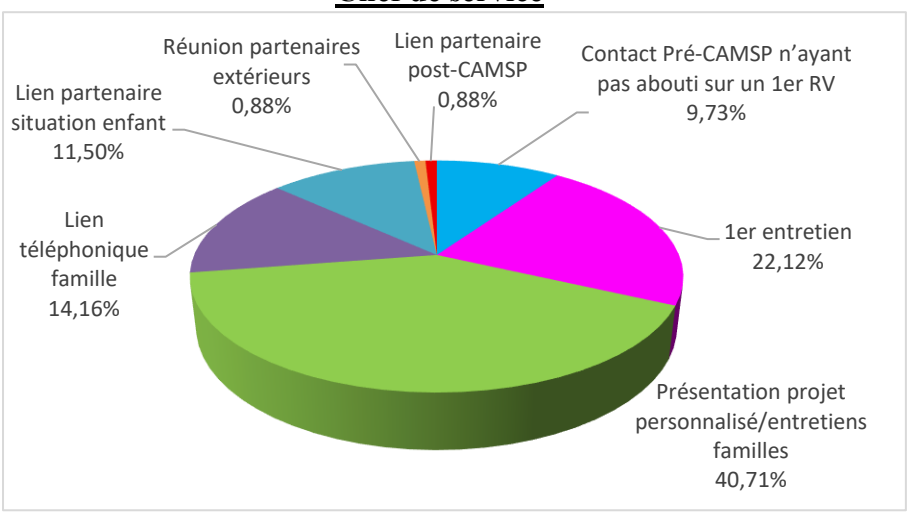

Contact Pré-CAMSP n'ayant pas abouti sur un 1er RV	22
1er entretien	50
Présentation projet personnalisé/entretiens familles	92
Lien téléphonique famille	32
Lien partenaire situation enfant	26
Réunion partenaires extérieurs	2
Lien partenaire post-CAMSP	2

La chef de service est en lien direct avec les familles et l'équipe.

Elle accueille les enfants et les familles lors de leur première rencontre avec le CAMSP, première rencontre toujours chargée en émotions et en questions diverses. Lors de cet entretien elle recueille les attentes de la famille, leurs interrogations, leurs inquiétudes et présente le CAMSP et son fonctionnement, les modalités du bilan. Après cet échange, si les parents le souhaitent elle organise la consultation conjointe médecin/psychologue et leur remet le livret d'accueil. Il peut également y avoir une réorientation à l'issue de ce premier entretien (un autre service ou le libéral).

Après la phase bilan initial, la chef de service reçoit les parents pour leur faire un retour des observations des professionnels et leur proposer une admission ou une réorientation si nécessaire. Cet entretien permet de proposer et de discuter le projet personnalisé pour leur enfant. Ce projet est signé par les parents et par la chef de service et fera l'objet d'une révision au bout de 6 mois.

Lors de la révision du projet personnalisé, les parents sont invités à la réunion qui permet de faire le point sur l'évolution de la situation de leur enfant, revoir les objectifs décidés lors de la signature du projet précédant, les poursuivre ou les modifier. Lorsque les parents ne peuvent être présents sur ce temps d'échange, la chef de service les reçoit dans le cadre d'un entretien pour leur faire le retour des observations, discuter et finaliser le projet ensemble.

Depuis l'accueil de l'enfant jusqu'à sa sortie et toujours très en lien avec le DTM la chef de service veille à la mise prise en compte des besoins et des attentes de la famille et de l'enfant, sollicite les partenaires qui peuvent intervenir dans la situation. Elle recueille et traite les différentes demandes et éventuelles réclamations.

Le développement du partenariat est essentiel pour favoriser l'accompagnement global des enfants et des familles, que ce soit avec les autres structures du médico-social, les services hospitaliers, la PMI, la POC 42/43, les lieux d'accueil petite enfance, la MDA, l'Education Nationale…. Elle a donc une mission de favoriser le partenariat et la place du CAMSP dans le réseau médico-social et petite enfance local.

Elle veille également à toujours renseigner les familles ou partenaires qui pourraient prendre contact pour des renseignements (exemple : les parents d'une enfant de 7 ans qui s'inquiéterait des difficultés d'apprentissage et aurait besoin de bilans, ou une directrice de crèche qui s'interrogerait sur le développement d'un enfant qu'elle accueille, ou une coordinatrice PCPE).

- **Médecin directeur médical**

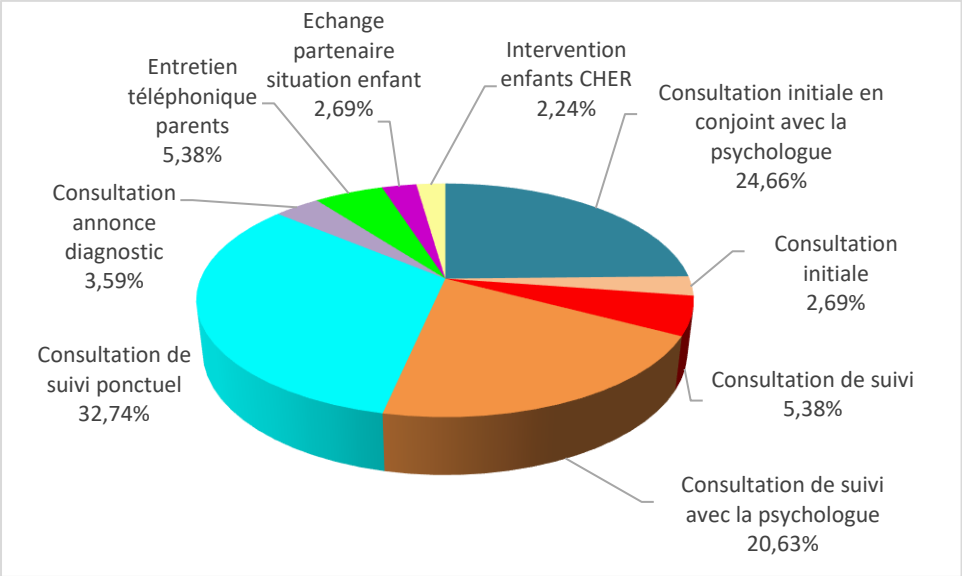

Consultation initiale en conjoint avec la psychologue	55
Consultation initiale	6
Consultation de suivi	12
Consultation de suivi avec la psychologue	46
Consultation de suivi ponctuel	73
Consultation annonce diagnostic	8
Entretien téléphonique parents	12
Echange partenaire situation enfant	6
Intervention enfants CHER	5

Les axes principaux de l'activité du Directeur Technique Médical

La Direction Technique Médicale (DTM) se répartit entre les aspects biomédicaux et la coordination des multiples interventions auprès de chaque enfant et de ses donneurs de soins.

La consultation inaugurale, conjointe avec les psychologues, arrive très vite après les premiers contacts téléphoniques et le premier accueil institutionnel. Elle vise le recueil des questionnements parentaux, les prémices de l'alliance et l'anamnèse développementale de l'enfant. Elle se conclut par les premières hypothèses et propositions.
Ensuite, au fil de l'eau et aussi souvent que nécessaire, les consultations se succèdent, enrichies des échanges pluridisciplinaires, et ponctuent l'adaptation des propositions de soins à l'évolution continue des émergences et des acquis.

200 consultations ont été réalisées dont 80 % sont des consultations conjointes (médecin + psychologues).

La DTM s'appuie sur les liens et les échanges avec tout professionnel au moment où les nouveau-nés, nourrissons et enfants sont orientés, tout particulièrement avec les médecins des services de néonatalogie, de pédiatrie, de la plateforme d'orientation de coordination 42-43 et de la protection maternelle et infantile.
Il n'a pas été possible de maintenir les temps d'échange mensuels avec la pédiatrie du CHER qui reposaient sur la présence du Docteur Gousse. Réinstaurer ces temps avec un autre praticien autour des dossiers de troubles du neurodéveloppement a été une priorité pour 2025.

Il est porté une attention forte aux nouveau-nés, nourrissons et enfants présentant des facteurs de risques identifiés de Trouble du Neuro-Développement (TND) et aux cas où les retards d'acquisitions persistent et nécessitent, à priori, une approche pluridisciplinaire cœur du dispositif CAMSP.

Le suivi des nouveaux-nés dit vulnérables demeure une préoccupation de premier plan.
Les liens directs avec les services de néonatalogie du CHU d'Estaing et l'unité kangourou du service de pédiatrie du CHER permet d'assurer à la fois le dépistage précoce et la mise en œuvre de soins sans délai par des contacts directs (idéalement par une rencontre au minimum au téléphone) avec les familles en amont de la sortie de néonatalogie clermontoise.

62 enfants relèvent de cette surveillance neurologique renforcée car porteurs d'un facteur de risque de trouble du neurodéveloppement.

Le dépistage de la paralysie cérébrale s'appuie sur l'évaluation des mouvements généraux dont la qualité nous permet de proposer ou pas des soins, avec des arguments consolidés. L'usage des enregistrements vidéo est indispensable.
L'utilisation de l'échelle Motor Optimality Score (MOS), dans sa dernière version, contribue à déterminer les situations pouvant évoluer vers un trouble du neuro-développement grâce à l'identification de signaux faibles.
L'examen neurologique des nourrissons s'appuie sur l'examen neurologique du nourrisson de Hammersmith (HINE).

La dimension psycho-affective traumatique et la parentalité demeurent des problématiques identifiées dont l'abord n'est pas simple mais dont la prise en soins pourrait être intéressante dans le cadre des troubles du comportement fréquents mais plus tardifs dans cette population.

Les Troubles du Spectre Autistique : une implication qui se poursuit

Le fonctionnement de l'unité labellisée pour l'évaluation et le diagnostic des troubles du spectre autistique reste très dynamique avec une activité soutenue et des diagnostics posés dans des délais courts permettant une stratégie d'intervention rapide, conformément aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

La pluridisciplinarité médicale et des liens avec les CHU 42 et 63, le CHER

- 3 matinées annuelles de consultations génétiques réalisées par le Docteur LAFFARGUE Pédiatre-Généticien au CHU ESTAING sont dédiées aux familles accompagnées au CAMSP.
- 3 journées de consultations d'ORL et d'audiométrie-phonatoire sont assurées par le Docteur Chardon-Roy du CHU de Saint-Etienne au CAMSP de VALS permettant de statuer efficacement sur la qualité auditive et l'indication d'explorations complémentaires éventuelles.

Ainsi 27 consultations ont pu avoir lieu et concernent 24 enfants distincts. 5 de ces enfants sont accompagnés à RézoCAMSP et 1 à l'UEMA.

- Des demandes d'hôpitaux de jour ont été formulées principalement au Docteur Deguillaume au CHER, sur les aspects étio-pathogéniques.

Les modalités des relais des suivis neuro-développementaux des enfants sortis auprès des collègues neuro-pédiatres restent inchangées. Ces relais sont adressés selon la domiciliation des parents aux CHU 42 et 63 ou au CHER. Il est de plus en plus difficile pour les familles d'obtenir un relai concret. Il est

nécessaire de réfléchir à anticiper ces relais. Dans l'attente il est depuis le dernier quadrimestre proposé de maintenir les consultations médicales. Cela soulève des interrogations qu'il sera nécessaire résoudre dans la durée notamment celles relatives aux prérogatives classiques de la Direction Technique.

<u>Les formations et congrès, une participation indispensable pour actualiser les connaissances et maintenir les liens</u>

Validation du DIU de « Anomalie du développement, dysmorphologie et génétique du développement ».
Participation aux congrès de la Société Française de Neurologie Pédiatrique (SFNP) en janvier à Lyon.
Participation à la journée du réseau de périnatalité du Rhône également en janvier 2025 et contact avec le Dr Chokron afin d'organiser une formation au dépistage des troubles neurovisuels sur 2026. Dossier à suivre.
Souhait d'inscription au DIU Physiologie et pathologie du sommeil d'une durée de 2 ans dans le cadre du plan de formation. Inscription à prendre en septembre 2026. A suivre là aussi.

- **<u>Kinésithérapeute</u>**

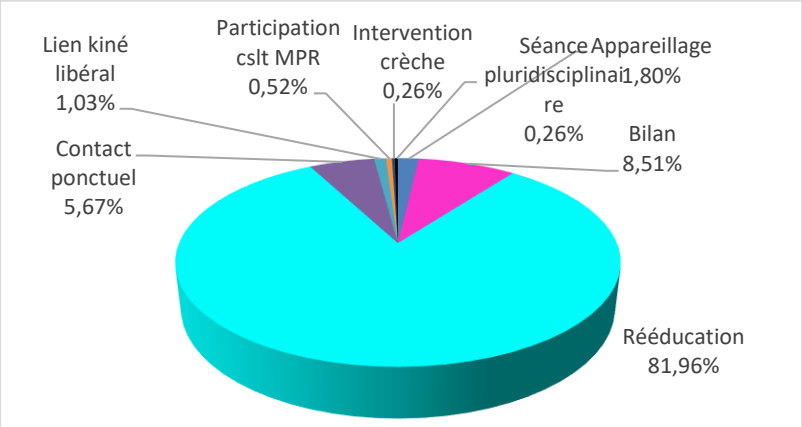

Appareillage	7
Bilan	33
Rééducation	318
Contact ponctuel	22
Lien kiné libéral	4
Participation consultation MPR	2
Intervention crèche	1
Séance pluridisciplinaire	1

L'intervention de la kinésithérapeute au sein du CAMSP se décline en :

- Accompagnement individuel d'une à plusieurs séances hebdomadaires. Parfois la kinésithérapeute peut se rendre à domicile (dans le cas où l'enfant est fatigué ou reçoit des soins particuliers à domicile).
- Des séances supplémentaires peuvent être mises en place (pendant un traitement par toxines botuliques, plâtres…) au sein du CAMSP et/ou en libéral pendant les périodes de fermeture du CAMSP.
- Bilan et suivi précoce des enfants dits « vulnérables » (formée aux GMA)

La kinésithérapeute assure le travail de mobilisation, postures, éducation motrice des plus petits, la rééducation et la réadaptation fonctionnelle.
Des bilans et/ou observations peuvent être demandés par le médecin directeur technique du CAMSP dans la phase de bilan précédant une éventuelle admission de l'enfant.
Accompagnement, soutien, aide et conseils (conseils de portage, installation et stimulation) sont proposés aux parents pour faciliter le quotidien avec leur enfant.
Il est aussi possible d'intervenir ponctuellement à l'école, à la crèche, chez l'assistante maternelle… à la demande des parents et en concertation avec l'équipe.

Des contacts ponctuels peuvent avoir lieu entre la kinésithérapeute du CAMSP et les libéraux, entre les kinésithérapeutes des différents CAMSP (Brioude, Vals…).
La kinésithérapeute peut participer à des groupes (plusieurs enfants) ou des prises en charge avec un autre professionnel. La kinésithérapeute peut assister, lorsque cela est possible et/ou nécessaire, aux consultations des médecins avec l'accord des parents. Ainsi elle accompagne systématiquement les consultations auprès du Dr BAYLE (médecin MPR).

<u>Appareillage - Aides techniques</u> :
La kinésithérapeute travaille en collaboration avec l'ergothérapeute à l'étude et la fabrication d'aides techniques (ex. : « trotte lapin »).
Le grand appareillage est réalisé sur prescription médicale au CAMSP par des professionnels (orthoprothésiste, podoprothésiste). La kinésithérapeute toujours en lien avec l'ergothérapeute participe à la réflexion, la bonne adaptation, le bon usage et le suivi du grand appareillage.

En plus des prises en charge individuelles habituelles en séance kiné de 45 minutes, du suivi du matériel orthopédique en collaboration avec l'ergothérapeute et l'orthoprothésiste, de l'accompagnement des familles et la participation aux consultations du médecin MPR, cette année nous pouvons noter d'autres interventions :

1- Des visites de pré-rentrée scolaire avec l'ergothérapeute et les parents d'enfants suivis au CAMSP pour : adaptation de l'installation à la table d'activité (chaise adaptée…), pour voir aussi les besoins de matériel particulier (motilo…) pour favoriser les temps de déplacement au cours des récréations.
2- Des visites dans les crèches pour informer le personnel sur les capacités et les difficultés de l'enfant pris en charge au CAMSP, accueilli régulièrement en crèche. Pour informer le personnel des choses à privilégier et celles à éviter.
3- Des visites chez des assistantes maternelle pour expliquer les installations et positionnements à favoriser (au tapis, position plat ventre…).
4- Des interventions à domicile pour une des 2 prises en charge de kiné afin d'éviter trop de déplacement à une maman seule ayant plusieurs enfants en bas âge et qui n'avait pas toujours de moyen de transport ou de mode de garde pour les aînés.
5- Bilan cérébro moteur fait à domicile.
6- Fabrication de petit matériel de stimulation donné aux parents à utiliser à la maison (damier noir et blanc en papier ou en tissu…).

- **<u>Psychomotriciennes</u>**

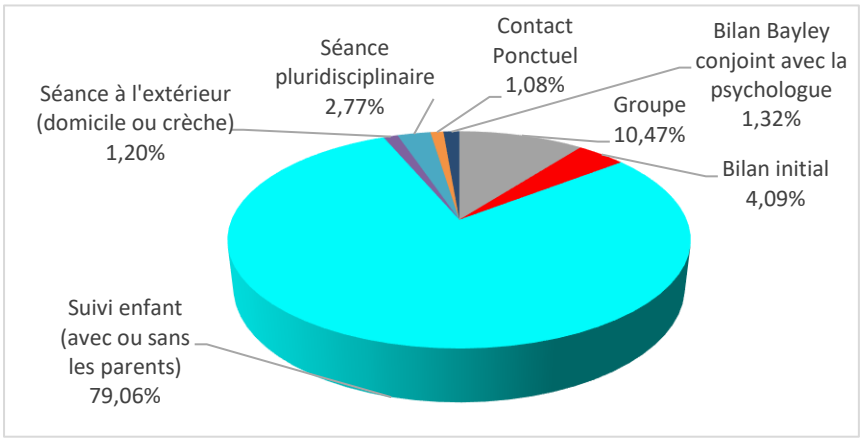

Groupe	87
Bilan initial	34
Suivi enfant (avec ou sans les parents)	657
Séance à l'extérieur (domicile ou crèche)	10
Séance pluridisciplinaire	23
Contact Ponctuel	9
Bilan Bayley conjoint avec la psychologue	11

Le psychomotricien perçoit l'enfant dans sa globalité. Il est attentif à l'organisation psychomotrice globale de l'enfant, à son développement perceptif et sensori-moteur, à ses capacités de régulation tonique et émotionnelle, à la mise en place des premières coordinations, de la motricité fine, des préalables au graphisme, à la façon qu'a l'enfant d'être en relation avec son environnement et les autres.

Au préalable à toute prise en charge, le psychomotricien effectue un bilan qui est une partie importante du suivi. En effet, il permet de préciser les difficultés psychomotrices de l'enfant mais aussi ses points forts et ses compétences, et apporte des éléments indispensables dans la façon d'aborder l'enfant afin de favoriser au mieux son exploration corporelle et son désir de découvrir. Pour cela, en plus d'observations et propositions diverses, les psychomotriciennes utilisent différents tests et échelles de développement normées tels que : le M-ABC 2, le DF-mot, le profil sensoriel de Dunn, la BAYLEY 4 (une échelle de développement du nourrisson et du jeune enfant). Il se peut que certains bilans se réalisent en binôme pluridisciplinaire pour partager l'évaluation des domaines de développement et ne pas multiplier les rendez-vous pour l'enfant et sa famille.

Lors des séances, les plus jeunes enfants sont accompagnés soit d'un des deux parents, soit des deux ou par d'autres accompagnants (grand-parent, assistant.e familial.e, …). En grandissant, il peut venir seul ou accompagné suivant les besoins et les possibilités de chacun.

Le travail consiste à soutenir, rassurer et solliciter l'enfant, à l'aider à prendre confiance en lui et en ses capacités psychomotrices, à réguler ses perceptions et ses émotions. Un axe important du travail concerne la guidance parentale, la psychomotricienne veille aussi à soutenir et à valoriser les parents dans leurs compétences parentales, à les accompagner afin qu'ils puissent au quotidien soutenir leur enfant. Parfois pour cela, il est alors plus judicieux de se rendre au domicile de la famille.

Les séances en psychomotricité peuvent se réaliser en individuel, en binôme, mais aussi en groupe. C'est un format intéressant car l'émulation apportée par les autres vient soutenir le désir d'explorer. Les binômes et les groupes sont composés en fonction des besoins des enfants présents au CAMSP. Ils évoluent chaque année et en fonction des projets de groupe établis, ils peuvent être coanimés par différents professionnels.

Les psychomotriciennes participent également à des sorties régulières ou occasionnelles dans des lieux extérieurs (lieu de socialisation, médiathèque, etc.). Selon les objectifs de suivi, les médiations utilisées ne sont pas les mêmes (activités motrices, musicales, manuelles, la danse, le rythme, les méthodes de relaxation, le jeu, l'escalade…) et sont aussi souvent amené à utiliser l'espace snoezelen.

Elles échangent régulièrement avec les différents partenaires et lieux d'accueil des enfants (crèche, école, professionnels libéraux) et peuvent participer aux équipes éducatives et ESS.

- **Orthophonistes**

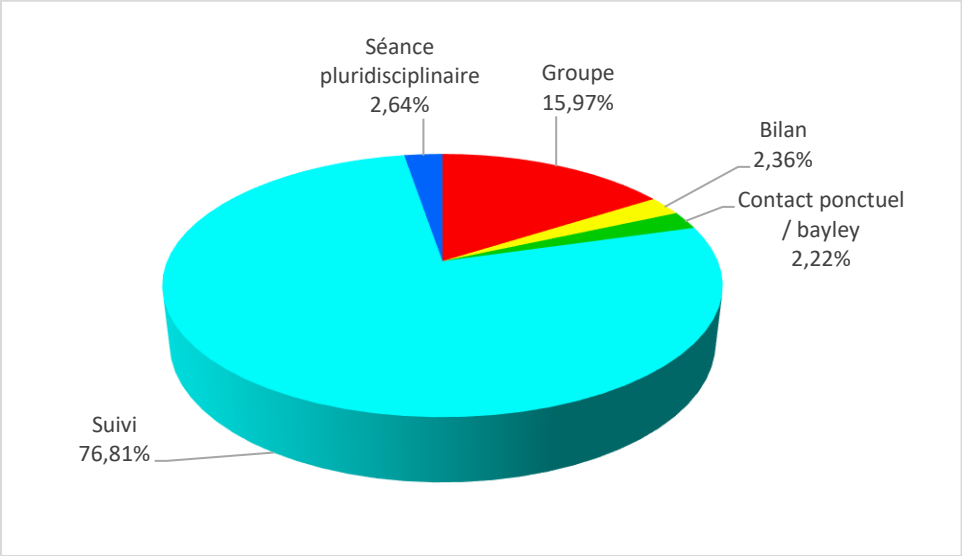

Groupe	115
Bilan	17
Contact ponctuel / bayley	16
Suivi (dont avec les parents, guidance alimentaire…)	553
Séance pluridisciplinaire	19

En septembre 2024, nous avons pu augmenter le temps d'orthophonie au CAMSP de 25% afin de faire face au besoin important de la population rencontrée au CAMSP. Les deux orthophonistes (1.25 ETP) peuvent désormais être partie prenante dans la mission de prévention auprès des enfants dits vulnérables.

Un bilan initial demandé par le médecin du CAMSP à l'issue de la consultation de bilan permet de rencontrer et de faire connaissance avec l'enfant et ses parents. Il s'agit d'évaluer les capacités de communication et d'interactions de l'enfant, le développement de sa parole et de son langage oral ainsi que d'éventuels troubles de l'oralité. Depuis septembre 2024, les orthophonistes participent aux réunions concernant les bébés vulnérables et réalisent un bilan du langage et de la communication à 2 ans pour cette population de façon systématique.

Plusieurs propositions sont possibles :

➢ Suivi bilan : bilan réalisé dans le cadre d'un suivi de l'enfant qui peut déboucher sur des bilans ponctuels, réguliers ou sur une prise en charge.

➢ Prise en charge régulière qui peut se décliner de différentes façons :

- Suivi rééducation ou accompagnement orthophonique comprenant un temps d'échange avec les parents. Ce suivi peut être individuel ou en duo.
- Suivi parent/enfant : prise en charge de l'enfant en présence d'un de ses parents avec un objectif de guidance parentale.
- Guidance alimentaire : accompagnement de l'enfant et de ses parents sur les questions d'oralité et d'alimentation. Séance qui peut avoir lieu à domicile, pour plus de confort pour l'enfant, avoir le goûter habituel et afin de faciliter l'association des parents à la prise en charge.

Missions :

➢ Développement du langage
➢ Soutien à la communication (gestes-pictos…)
➢ Participation aux ESS
➢ Accueil de stagiaires
➢ Travail en individuel ou en groupe
➢ Sensorialité autour des matières

- Sensorialité alimentaire : toucher/goûter/voir
- Action de manger : motricité bucco-faciale
- Guidance parentale

Deux groupes co animés par les orthophonistes ont vu le jour en 2025. Un groupe plus ciblé sur les interactions et le langage, favorisant les échanges entre les enfants, accompagnant l'ajustement relationnel par l'expression orale, les expériences communes (sorties, courses, cuisine…) préparées, vécues puis racontées, avec un support visuel de photos ou de pictogrammes…
Un groupe « Amuse-bouche » dont l'émulation entre les enfants soutient les explorations tactiles, sensorielles, alimentaires. Chacun à son rythme, avec ses compétences, se lance dans l'exploration sous le regard curieux, intéressé et aidant, des autres enfants.

- **Ergothérapeute**

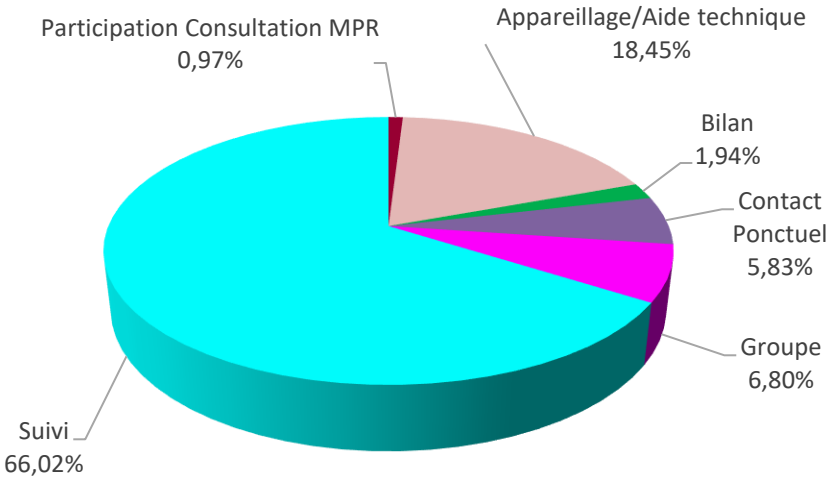

Appareillage/ Aide technique	48
Bilan	6
Groupe	41
Suivi	157
Séance pluridisciplinaire	1

Sur l'année 2025, les enfants accompagnés présentaient des difficultés motrices, des difficultés d'apprentissage ou les deux associées.

Avant de débuter les séances individuelles, les enfants ont un temps de bilan. Ceci permet d'évaluer leurs points d'appuis et leurs difficultés et de fixer des objectifs de rééducation si nécessaire.

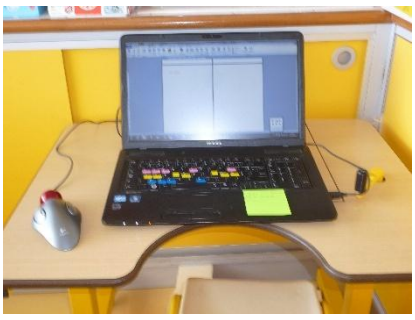

Ensuite, certaines séances se font au sein de l'école de l'enfant. Ceci est important pour avoir un lien régulier avec les professionnels de l'Education Nationale (instituteur et AESH). Les séances à l'école permettent également de faire des mises en situation sur les lieux de vie de l'enfant pour se rendre compte de toutes les contraintes matérielles et éléments facilitateurs. Ceci est également très important pour alléger le planning des enfants du temps de trajet pour venir au CAMSP.

Les autres séances individuelles se déroulent au sein du CAMSP. Nous avons alors plus d'échanges réguliers avec les parents autour d'une guidance parentale.

En plus des séances individuelles, il y a un temps dédié chaque semaine, avec la kinésithérapeute

et l'orthoprothésiste, pour effectuer la prise de mesure et l'essayage des grands appareillages dont les enfants ont besoin. Ces appareillages permettent de maintenir l'état orthopédique des enfants tout en leur offrant une installation confortable. Cet appareillage est prescrit par un médecin MPR (Médecine Physique et de Réadaptation).

Par ailleurs, nous accompagnons également les besoins de matériel des familles pour le quotidien de leur enfant (fauteuil roulant, transat de bain, adaptation de véhicules, de domicile…). Nous pouvons organiser des essais qui peuvent aboutir sur des prescriptions médicales et des achats. Pour concrétiser ces achats, il faut parfois réaliser des dossiers de financement avec l'assistante sociale. Nous pouvons aussi confectionner de petites aides techniques ou installation en mousse.

- **Psychologue**

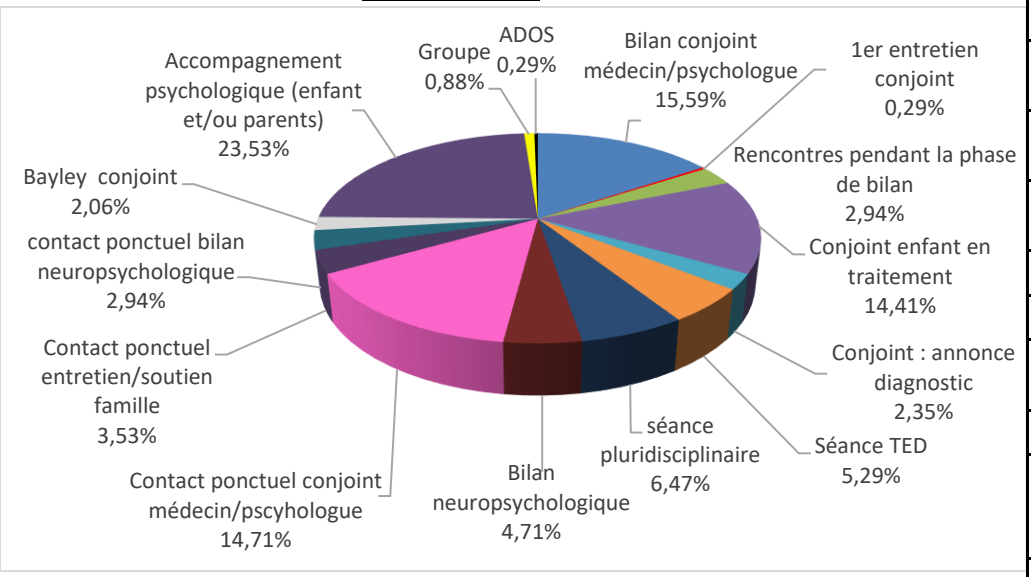

Bilan conjoint médecin/psychologue	53
1er entretien conjoint	1
Rencontres pendant la phase de bilan	10
Consultation conjointe enfant en traitement	49
Consultation conjointe : annonce diagnostic	8
Séance TED	18
Bilan neuropsychologique	16
Contact ponctuel conjoint médecin/psychologue	50
Bayley conjoint	7
Accompagnement psychologique (enfant et/ou parents)	80
Groupe	3
ADOS	1

La psychologue contribue à la compréhension de l'enfant, à l'évaluation des compétences et des difficultés rencontrées dans son développement global (affectif, cognitif, social et adaptatif). Il participe ainsi à l'identification des besoins de soutien ou d'accompagnement de l'enfant et de sa famille. Pour cela, ses interventions se déclinent sous différentes formes :

- Dans la phase de bilan initial au CAMSP, la psychologue rencontre l'enfant et sa famille soit individuellement, soit en consultation d'accueil conjointe avec le médecin directeur médical, selon le choix des parents.

- Lorsque l'enfant est admis au CAMSP, la psychologue reçoit l'enfant et sa famille 1 à 2 fois par an, avant la réunion de révision de projet. Cette rencontre permet d'avoir une vision sur la trajectoire développementale de l'enfant, de pointer les progrès, les difficultés qui persistent, voire l'émergence de nouveaux besoins. Cet entretien est aussi l'occasion de recueillir les souhaits des parents pour leur enfant et leurs attentes à l'égard du CAMSP.

- En fonction des besoins et des demandes des familles, le psychologue propose un soutien psychologique à l'enfant, à sa famille et/ou à la fratrie, et un espace de guidance parentale. Il offre un espace d'écoute et d'expression d'éventuelles difficultés à comprendre l'enfant ou à être en relation avec lui. C'est aussi un temps de prise de recul, de réflexion et de recherche de solutions adaptées pour eux et l'enfant, accompagnés par le psychologue. Il s'agit d'entretiens dont la régularité et les modalités sont fixées avec les parents (enfant seul, parents seuls, enfants et parents).

- Le psychologue propose des évaluations normées favorisant la compréhension des difficultés et points forts de l'enfant (WPPSI, Bayley, ADOS…)

- Enfin, le psychologue peut participer à l'encadrement de séances avec un groupe d'enfants. Il peut ainsi faire connaissance avec l'enfant en situation relationnelle avec ses pairs et l'aider à prendre sa place dans un groupe, à trouver la bonne distance et les bonnes modalités dans ses relations.

-

- **<u>Educatrice Spécialisée et Educatrice de jeunes enfants</u>**

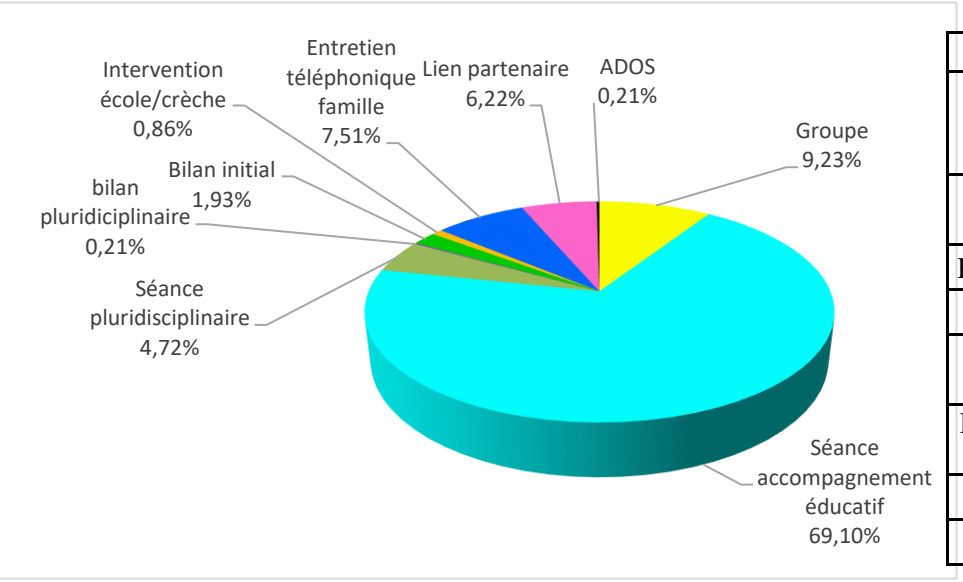

Groupe	43
Séance accompagnement éducatif	322
Séance pluridisciplinaire	22
Bilan pluridisciplinaire	1
Bilan initial	9
Intervention école/crèche	4
Entretien téléphonique famille	35
Lien partenaire	29
ADOS	1

Au sein de l'équipe du CAMSP, nous sommes deux éducatrices, une spécialisée et une de jeunes enfants.
L'éducatrice rencontre l'enfant, (avec ou sans ses parents), le plus souvent, lors de séances éducatives hebdomadaires au CAMSP. Elle est là pour le soutenir dans son éveil et ses capacités à prendre sa place en fonction de ses potentialités. Outre le cadre précis et sécurisant, l'éducatrice présente des activités ludiques variées, partant le plus souvent des centres d'intérêt de l'enfant. Elle lui propose un espace où il pourra faire ses propres expériences, à son rythme. Elle est là pour le rassurer, l'accompagner en l'aidant à vivre son handicap, afin qu'il puisse s'ouvrir au monde, aux autres et exploiter tout son potentiel quelles que soient ses difficultés. Les différentes situations spontanées ou suscitées permettent aussi d'aborder l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.

La mission de l'éducatrice au CAMSP est aussi d'écouter et d'accompagner les parents mettant en évidence les éléments positifs de l'évolution de l'enfant sans nier son handicap, ses limites ou difficultés du moment (guidance parentale).
Elle peut les rencontrer au CAMSP ou parfois à domicile pour des échanges autour de leur enfant.
Avec elle, ils peuvent aborder les différents aspects du quotidien, les jeux ou activités adaptés que l'on peut proposer à l'enfant …

Dans le cadre de son travail auprès de l'enfant, l'éducatrice est en lien avec les lieux de socialisation de l'enfant (crèche, école, centre de loisirs…) pour des observations, et des temps de concertation avec les professionnels.

Les éducatrices participent à différents groupes ou sorties : comme à la fête foraine, une après-midi halloween, un duo « un brin deux causettes », ainsi qu'un groupe de trois enfants « Saperlipapotte », encadrés par une orthophoniste et une éducatrice spécialisée, un groupe « Bibli & Cie » encadrés par une psychomotricienne et une éducatrice spécialisées, le groupe fratrie co animé par une éducatrice de jeunes enfants et une éducatrice spécialisée, ainsi que le « Café des Parents » coanimé par l'assistante sociale et une éducatrice de jeunes enfants.

Depuis le milieu d'année 2025, un questionnaire nommé « Habitudes de vie » est co-rempli avec les parents. Cet outil nous permet de recueillir des éléments précis sur le quotidien de l'enfant, à la maison comme à l'extérieur, afin de mieux comprendre son environnement, repérer ses ressources et ses difficultés, et ajuster nos accompagnements au plus près de ses besoins.

d. Activités de groupe

GROUPE	NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE DE SEANCES	NOMBRE DE PARTICIPATION
JANVIER A JUILLET 2025			
Un brin deux causettes (orthophoniste/éducatrice spécialisée)	2	18	33
Saperlipapotte (orthophoniste/éducatrice spécialisée)	4	17	49
Touche chats tout (psychomotricienne/ergothérapeute)	3	18	33
Bibli et Compagnie (éducatrice spécialisée/pscyhomotricienne)	3	18	53
SEPTEMBRE A DECEMBRE 2025			
Groupe langage 2 orthophonistes	5	14	52
Groupe alimentation 2 orthophonistes	4	12	37
D'une oreille à l'autre (orthophoniste/psychomotricienne)	2	12	23
Groupe des explo'mot (éducatrice/psychomotricienne)	4	13	43
Groupe Causettes et galipettes (Orthophoniste/psychomotricienne)	2	14	27
Janvier à décembre 2025			
CAFE DES PARENTS (éducatrice spécialisée/assistante sociale)		7	17
Fratrie (Educatrice de jeunes enfants/éducatrice spécialisée)		4	21

ACTIVITES DE GROUPE : janvier à juillet 2025

Un brin deux causettes

Participants : 2 enfants et 2 professionnelles (orthophoniste/éducatrice spécialisée)
Jour : Jeudi
Lieu : CAMSP
Durée : *45 minutes + 15 minutes temps de préparation*

Un quatuor est proposé par une éducatrice et une orthophoniste, à deux enfants, dans la continuité de leur prise en charge individuelle au Camps.

Objectifs :

- favoriser la prise en compte et l'ouverture à l'autre (comment faire avec ses pairs ? partage, tour de rôle, …).
- aider à trouver des moyens de communication et d'échanges communs en étant soutenus dans leurs interactions et leurs adaptations à l'autre : désignation, demande, signes et accompagnement dans la manipulation d'objets, dans les explorations, mobilisation de l'attention et de la participation le temps d'un jeu .

Déroulé : en duo ¾ d'heure hebdomadaire au CAMSP.

Moyens : divers supports et activités présents au Camps (loto sonore, jeux de cause à effet, de construction, instruments de musique, jeux de faire semblant, livres, comptines…).

Touche chats tout

Participants : 3 enfants et 2 professionnelles (ergothérapeute/psychomotricienne)
Jour : Mardi
Lieu : CAMSP
Durée : *45 minutes + 15 minutes temps de préparation*

A partir de septembre 2024, un groupe intitulé « les touche chats tout » s'est mis en place. Ce groupe concerne 3 enfants en difficulté dans les habiletés manuelles et relationnelles. Il est animé par la psychomotricienne et l'ergothérapeute.

Objectifs :

- Prendre sa place au sein d'un groupe et avoir l'opportunité de s'enrichir des expériences et du vécu de chacun, oser aller vers ce qu'on ne maitrise pas encore par le biais de jeux corporels divers
- Travailler des stratégies facilitatrices dans la motricité fine et les jeux de coordinations bimanuelles en passant par des médiateurs variés (sollicitations tactiles diverses, transvasement, jeux d'encastrements, jeux de construction, jardinage, …).

Bibli et Compagnie

Participants : 3 enfants et 2 professionnelles (psychomotricienne/éducatrice spécialisée)
Jour : Mercredi
Lieu : CAMSP
Durée : *1 fois par semaine depuis septembre 2024*

Le groupe Bibli & Cie a débuté en septembre 2023. Parallèlement aux prises en charge individuelles, une fois par mois, trois enfants, leurs parents ainsi que deux professionnelles (psychomotricienne et éducatrice spécialisée) se retrouvaient à l'extérieur du CAMSP autour de livres, de jeux intérieurs ou extérieurs (bibliothèque, café associatif, parc, …).
Ces espaces de rencontre et de partage enfants/parents ont permis aux enfants d'évoluer au côté d'autres enfants et adultes, d'oser expérimenter différents supports et lieux et aussi de soutenir l'exploration et l'expression de chacun.
Pour les adultes, ce cadre était idéal pour se mettre au rythme de leur enfant, pour l'accompagner en dehors des suivis habituels, pour l'observer et interagir avec lui. Cela a été aussi l'occasion pour eux de rencontrer d'autres parents et d'échanger sur leur quotidien, leur vécu et leurs difficultés avec leur enfants respectifs, tout en se donnant des pistes nouvelles. Un processus de co étayage a émergé.

A partir de septembre 2024 et jusqu'en juillet 2025, le groupe Bibli & Cie a évolué dans sa forme et son fond. Les mêmes enfants sont concernés avec les deux mêmes professionnelles mais, cette année, une fois par semaine et sans les parents. Chaque mercredi matin, le groupe se retrouve au CAMSP autour de propositions diverses pour prendre plaisir à oser expérimenter des supports ludiques variés.
Les propositions visent à permettre à chaque enfant de s'épanouir, de se situer en groupe, d'enrichir ses compétences motrices au contact des autres. Les professionnelles soutiennent l'exploration et l'expression de chacun.

De plus, tous les deux mois, la rencontre du groupe a lieu à la bibliothèque municipale avec l'animatrice de l'an dernier. Plusieurs livres sont empruntés à l'issue de l'atelier et réutilisés au sein des séances au CAMSP.

Cette ouverture sur l'extérieur avec une dimension culturelle nous semble particulièrement riche de connaissance des enfants et pour accompagner les parents dans leur quotidien.

Saperlipapotte

Participants : 4 enfants et 2 professionnelles (éducatrice spécialisée/orthophoniste)
Jour : Vendredi
Lieu : CAMSP
Durée : *60 minutes*

Ce groupe est proposé par une éducatrice et une orthophoniste, pour quatre enfants dans la continuité de leur prise en charge individuelle au CAMSP.

Les objectifs :
- Solliciter les interactions *:* faire avec l'autre en communiquant, échanger, partager, comprendre l'autre et se faire comprendre.
- Favoriser les tours de parole (attendre son tour, prendre sa place dans un groupe : écouter et se faire écouter, faire des demandes, pouvoir raconter ce qu'on a vécu, ses ressentis…).
- Les soutenir dans leur relation à leurs pairs et enrichir leurs centres intérêts (avec différents thèmes et vocabulaire associé).

Modalités : en groupe, une heure hebdomadaire au CAMSP, avec des sorties ponctuelles en lien avec les thèmes abordés (sortie préparée au cours des séances au CAMSP, reprise et retravaillée en lien avec le projet).

Moyens : Jeux de faire semblant, jeux éducatifs, livres, photos, cuisine, comptines, mimes, mise en situation…

ACTIVITES DE GROUPE : septembre à décembre 2025

Groupe langage

Participants : 5 enfants et 2 professionnelles (orthophonistes)
Jour : Mardi
Lieu : CAMSP
Durée : *60 minutes + 15 minutes temps de préparation*

Objectifs :

- Participer à un groupe, soutenir la prise de parole de chacun et les initiatives, apprendre à s'écouter et à attendre son tour.
- Travailler la parole avec le soutien de la DNP et du PROMPT
- Allonger les productions verbales (morpho-syntaxe)
- Travailler la compréhension verbale

Moyens :

- Jeux d'interaction (devinettes, lotos)
- Jeux symboliques (dinette, marchande, docteur…)
- Faire deviner un objet, une carte…

Déroulé :

- Temps d'accueil : bonjour, comptine (petit loup est en colère)
- Temps de parole sur le thème choisi
- Temps de jeu symbolique
- Temps de jeu à table : loto, devinettes…
- Temps de clôture : histoire

Année rythmée par des thèmes de jeux symboliques : dinette, marchande, docteur, poupée (soins quotidiens), animaux.
Lien dans le réel (faire les courses) ?

Groupe « d'une oreille à l'autre »

Participants : 2 enfants et 2 professionnelles (psychomotricienne et orthophoniste)
Jour : Mardi
Lieu : CAMSP
Durée : *60 minutes + 15 minutes temps de préparation*

Objectifs :

-Travailler les interactions et l'ajustement à l'autre / Comment prendre en compte l'autre dans ses propositions ? Enrichir la communication (corporelle et verbale)

-Soutenir chacun dans ses capacités d'explorations sensori-motrices et ses possibilités gestuelles ; mettre en avant les initiatives de chacun

-Prendre soin de soi et prendre en compte ses ressentis corporels

-Soutenir l'expression verbale et les productions sonores de chacun

Groupe « Causettes et Galipettes »

Participants : 2 enfants et 2 professionnelles (psychomotricienne et orthophoniste)
Jour : Jeudi
Lieu : CAMSP
Durée : *60 minutes + 15 minutes temps de préparation*

Objectifs :

- Soutenir chacun(e) dans ses initiatives et dans sa curiosité ; partager ses réussites et encourager l'autre
- Respecter et intégrer les idées et le rythme de l'autre
- Développer les expériences oro-motrices et l'expression corporelle générale (expressivité du visage, jeux de bouche, implication corporelle et prise de conscience du corps)
- Enrichir son organisation motrice générale (coordinations, équilibre, régulation et recrutement tonique)
- Au fil des propositions, acquérir du vocabulaire et enrichir son expression verbale

Déroulé :

Temps de binôme rythmé en trois séquences :

- Accueil et temps de bonjour : comptines corporelles et praxies oro-faciales
- Temps d'exploration : Proposer des expériences motrices variées et des jeux de faire semblant
- Rituel de fin : détente, propositions tactiles douces et prise de conscience du corps

Groupe « les amuse-bouche »

Participants : 4 enfants et 2 professionnelles (orthophonistes)
Jour : Jeudi
Lieu : CAMSP
Durée : *60 minutes + 15 minutes temps de préparation*
90 minutes avec repas toutes les 6 semaines

Contexte :
Cette proposition s'adresse à des enfants ayant des troubles de l'oralité se caractérisant par :
- soit un investissement particulier de la sphère orale
- soit une alimentation sélective
- une difficulté à gérer les morceaux, à mastiquer
- pas d'initiative pour porter à la bouche
- une hyper sensibilité tactile de la zone orale, des mains et des pieds…

Objectifs :
- Accompagner les enfants à investir positivement la zone orale
- Approcher et solliciter la sphère orale
- Développer la motricité buccale et linguale
- Développer la mastication
- Réaliser des expériences sensorielles et alimentaires positives
- Approcher les aliments par tous les sens (toucher, sentir, goûter…)
- Participer à une expérience de groupe : respecter les idées et les initiatives des autres, prendre des initiatives, essayer, attendre son tour, imiter
- Commenter les expériences et les ressentis

Déroulement :
Temps d'accueil
Bonjour comptine praxies + photos.

Temps de sollicitation et exploration de la sphère oro faciale :
Travail motricité bucco faciale : Souffle, praxies nécessaires à la mastication : Dédramatisation et mobilisation globale de la sphère bucco faciale, activation sensorielle et motrice des zones masticatoires, puis entraînement à la mastication.
Patouille : Patouille différentes textures non alimentaires et évolution vers aliments : sable, transvasement riz, lentilles… , pâte à sel, crumble, confiture, chocolat fondu, fromage, sauce, jardinage… couper des bananes, étaler kiri, pâte à tartiner…

Temps de clôture

Groupe des Explo'Mot

Participants : 4 enfants et 2 professionnelles (psychomotricienne et éducatrice spécialisée)
Jour : Jeudi
Lieu : CAMSP
Durée : *60 minutes + 15 minutes temps de préparation*

Modalités : en groupe, une heure hebdomadaire au CAMSP, encadré par une éducatrice et une psychomotricienne pour 4 enfants.

Objectifs :

- Explorer de nouvelles conduites motrices et expérimenter de nouvelles sensations
- Prendre soin de soi et des autres : ajuster son contact à l'autre, maitriser sa précipitation ou au contraire s'affirmer corporellement face à l'autre, oser parfois être meneur/accepter aussi de suivre les propositions des autres
- Être accompagné dans son autonomie personnelle et soutenu dans ses interactions
- Mettre en commun ses expériences et s'inspirer des idées des autres pour progresser (dynamique générale du groupe, capacités d'imitation, prises d'initiatives et créativité)
- Approfondir la notion de dépassement de soi et la confiance en ses possibilités, (appréhender différemment l'échec et la difficulté, oser demander de l'aide, encourager l'autre)

Déroulement :

Afin que chacun se repère, nous proposerons un petit temps d'accueil et un temps calme (retour aux sensations par des sollicitations douces) afin de clôturer chaque séance.
Diverses médiations sont proposées au cours de l'année :
Premier trimestre / Aventure en ballons (Jeux de balles) : s'enrouler, faire rouler, glisser, attraper, lancer …avec les mains ? avec les pieds ?
Second trimestre / Et si on grimpait ? (Escalade dans un lieu extérieur **Alti Arena**) : s'agripper, relâcher, oser, grimper, pousser, sauter, s'étirer, …avec les mains ? avec les pieds ?
Dernier trimestre / Explorons plus loin (Jeux d'extérieurs) : courir, partager, écouter, imiter, inventer, faire équipe…avec les mains ? avec les pieds ?

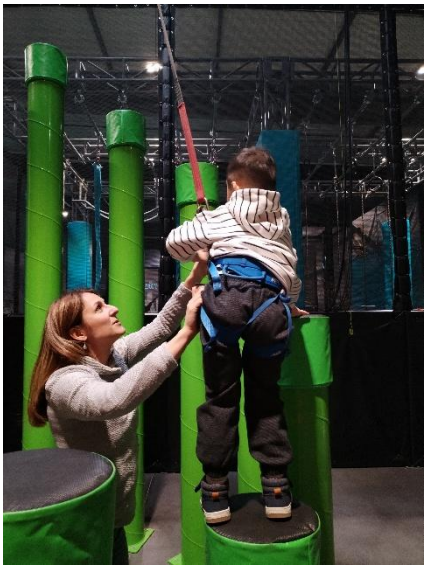

3. Mission d'accompagnement et soutien des familles

- **Educatrice de Jeunes Enfants en salle de jeux**

Accueil salle de jeux enfant/parents/accompagnants/fratrie	452 créneaux ***Soit 1185 passages d'enfants et/ou leurs accompagnants***
Groupe	7
Contact crèche	7
Séance pluridisciplinaire	1
Accueil répit	53 créneaux pour 85 accueils

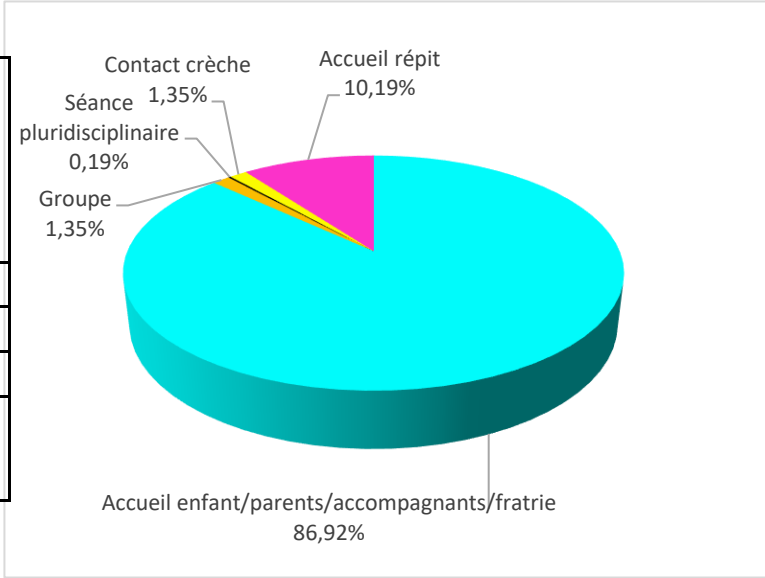

La salle de jeux est un espace ouvert aux enfants suivis au CAMSP et à leurs familles.
Elle se veut un espace de rencontre, de première socialisation pour les enfants et un espace de répit pour les parents et accompagnants (grands parents, familles d'accueil). La présence de l'éducatrice de jeunes enfants conforte l'accueil et l'intégration sociale des enfants pris en charge par le CAMSP.

➢ La salle de jeux est un lieu :

- où les enfants (tout âge) et/ou leurs parents restent plus ou moins longtemps (parfois plus d'1 heure),
- où des activités : peinture, pâte à modeler… sont proposées et non imposées,
- où l'on fête les anniversaires des enfants (gâteaux…)
- où les enfants peuvent se reposer, goûter, jouer, ou tout simplement ne rien faire (respect de leurs besoins et de leurs désirs),
- de transition entre les prises en charge, l'attente des familles, des taxis…
- qui permet de faire du lien entre les différentes séances et ainsi donne du sens à la prise en charge de l'enfant,
- de socialisation où les enfants peuvent rencontrer d'autres enfants et d'autres familles, c'est pour une grande majorité la 1ère expérience de séparation et socialisation
- qui favorise la séparation d'avec les parents en vue d'une inscription en collectivité (crèche, école…) et ainsi contribue à l'inclusion des enfants.
- qui facilite la venue et l'accompagnement de l'enfant et, ainsi rendre les parents disponibles pour faire leurs courses, aller à un rendez-vous…,
- d'échanges, d'écoute des familles et de prévention. Certaines familles restent pour partager des informations tous azimuts avec d'autres familles ou l'éducatrice de jeunes enfants, mais aussi pour boire un café, être avec leur enfant (l'observer en dehors de la maison…), se reposer (moment de répit). C'est un lieu accueillant et convivial.
- où les frères et sœurs de l'enfant peuvent rester pendant que les parents sont en séance avec les professionnels dans leur pièce. Ainsi, cette salle de jeux permet aux fratries de connaître le CAMSP, de les rassurer sur ce lieu de soin et de les accompagner eux aussi dans leur vécu face au handicap.

Quelques mots de parents sur l'intérêt qu'ils portent à la salle de jeux :

« La salle de jeux permet de sortir du quotidien »,
« Echanges importants avec d'autres parents et les professionnels »,
« Sociabilise beaucoup mon enfant avec les autres enfants et les adultes »,
« Permet de faire d'autres activités qu'à la maison »,
« On a des réponses à nos questions et quelques conseils utiles »,
« Je regarde comment mon enfant se comporte avec les autres et les activités qu'il peut faire »,
« le temps du café est super important, on se repose ! » ...

- En dehors du temps où l'éducatrice de jeunes enfants accueille les enfants et leurs familles, elle est également une personne ressource :

- pouvant co-animer des groupes avec d'autres professionnels (groupe fratrie, musique), et travailler sur l'inclusion en organisant des sorties (fête foraine),

- responsable de la décoration du CAMSP (sur les vitres, sur les murs…) pour en faire un lieu accueillant,

- responsable des prêts de livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP de Mons) et depuis le 16 décembre 2025 de la bibliothèque du Puy en Velay, où elle emprunte des livres pour enfants (les professionnels du CAMSP les utilisent avec les enfants en séance individuelle),

- Faisant le lien avec les crèches dans le cadre du bilan d'un enfant. Par un contact téléphonique, elle relève les informations dont le CAMSP a besoin pour mieux comprendre l'enfant et élaborer son projet personnalisé.

Elle peut faire aussi le lien avec les autres crèches des environs et peut assurer un accompagnement dans les lieux de garde pour favoriser la socialisation de l'enfant et la séparation d'avec les parents. Ainsi, elle peut soutenir les professionnels non spécialisés des lieux de garde qui accueillent des enfants en situation de handicap.

- Depuis novembre 2024, en plus de son mi-temps « accueil en salle de jeux », l'éducatrice de jeunes enfants propose **un temps de REPIT nommé « P'tite Pause »,** tous les lundis matin de 8h30 à 12h au CAMSP et depuis septembre 2025 il a lieu les mercredis matin. Cette demi-journée d'accueil permet aux parents de confier leur enfant en toute sécurité pour se reposer, souffler, éviter l'épuisement, se ressourcer etc… Voir page 44.

Durant l'année 2025, l'éducatrice de jeunes enfants a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets :

- Fête foraine au Puy en Velay (en octobre 2025)
- Fête de fin d'année scolaire au CAMSP (spectacle juillet 2025)
- Eveil musical (juin 2025) dans sa salle de jeux avec une musicienne
- Kermesse d'Halloween au CAMSP (octobre 2025)
- Boîte à livres à disposition des familles (vérification et renouvellement des livres …)

- **Assistante Sociale**

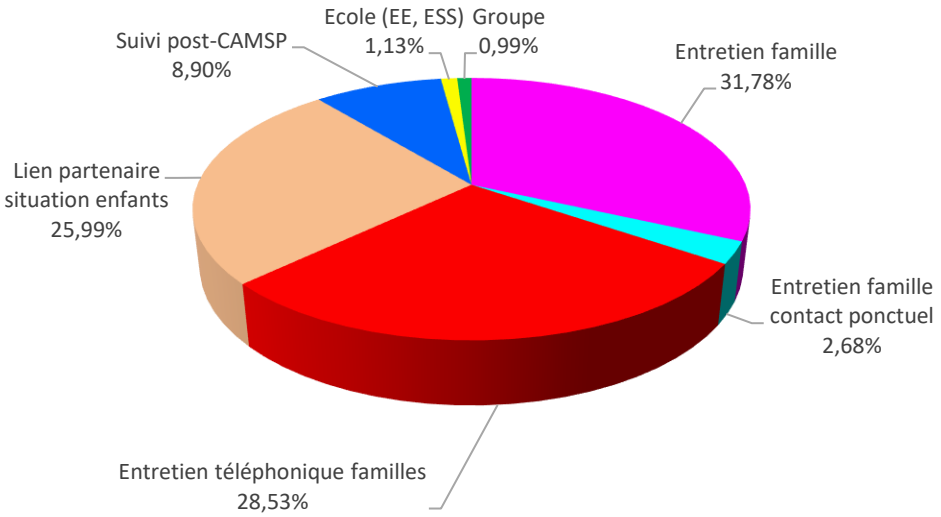

Entretien famille	225
Entretien téléphonique familles	202
Entretien famille contact ponctuel	19
Lien partenaire situation enfants	184
Suivi post-CAMSP	63
Réunions Ecole	8
Groupe	7
TOTAL	***708***

L'assistante sociale a pour mission d'accompagner les familles tout au long de leur parcours au CAMSP dès la phase de bilan, jusqu'à leur sortie. Elle s'inscrit dans l'équipe pluridisciplinaire et participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement, en apportant les éléments pour la prise en compte de la dimension sociale et familiale de l'enfant accueilli.

Elle a un rôle d'information des parents sur les dispositifs mis en place par les politiques sociales liées au handicap (MDPH, AEEH, PCH, carte d'invalidité et de stationnement, orientation vers un service de soins…), d'évaluation des besoins, de recherche de solutions, d'accompagnement et d'écoute dans le vécu quotidien avec leur enfant en situation de handicap. On peut citer à titre d'exemple le financement d'un appareillage ou d'un aménagement de domicile, la recherche et la mise en place d'un mode de garde (crèche, centre de loisirs…), reprise de travail pour l'un des parents ou arrêt temporaire d'une activité professionnelle, la recherche d'un service de soins…
L'assistante sociale peut également proposer des solutions de répit aux familles, soit par le biais du temps répit mit en place au CAMSP, soit par des dispositifs de droit commun (aide à domicile, TISF, PFR etc).

L'assistante sociale travaille avec l'environnement au sens large : école, lieu de vie de l'enfant, travailleurs sociaux, DAHLIR… dans le but de favoriser l'inclusion dans les dispositifs de droit commun.

De nombreuses familles non francophones demandent une vigilance et un accompagnement plus conséquent du service social afin de les soutenir dans leurs démarches et de s'assurer la compréhension des soins et du parcours de leur enfant.
Un travail de partenariat avec les différents interlocuteurs qui gravitent autour de la situation est indispensable pour le suivi de ces situations (CHRS, CADA etc).

L'assistante sociale a d'autre part une vigilance particulière sur l'accompagnement de l'orientation scolaire et de soins pour les enfants qui vont quitter le CAMSP l'année de leurs 6 ans, ou lors de déménagement de la famille, changement de service de soins en cours d'année etc. Les délais importants d'admission dans les services et établissements médico-sociaux nécessitent de réfléchir avec les parents au plus tôt afin d'éviter une rupture des soins.

Groupe « café des parents »

Participants : familles des enfants suivis au CAMSP et 2 professionnelles (l'assistante sociale et une éducatrice)

Jour : Jeudi, 1 fois par mois
Lieu : CAMSP
Durée : *1 heure 15*

Le café des parents est à disposition de tout parent d'enfants accueillis au CAMSP, un jeudi par mois, de 10h à 11h15. Il est co-animé par une éducatrice de jeunes enfants et l'assistante sociale du CAMSP. Une salle est aménagée en conséquence au sein de la structure.

Ce temps constitue un espace d'accueil, d'écoute et de soutien à destination des familles accompagnées par le service. C'est un espace de convivialité et de rencontre où chacun peut prendre librement la parole ou simplement écouter les échanges. Les discussions sont alimentées par les propos des parents. Elles s'articulent autour des préoccupations parentales du moment : questionnements éducatifs, écho joyeux ou plus délicats du quotidien, fatigue. En toile de fond, il y a les péripéties ordinaires du métier de parent mais aussi le parcours de vie avec l'enfant accueilli au CAMSP, selon ses difficultés. On peut aussi évoquer les relations dans la famille, ou d'autres lieux (quartier, crèche, école, ALSH, …), les relations dans la fratrie …
Les participants peuvent ainsi partager leurs expériences, leurs stratégies et leurs « astuces » contribuant à mettre en lumière leurs compétences parentales et à rompre l'isolement.
Pas d'inscription préalable ni obligation de régularité, chacun est libre de venir quand il le peut/veut. Une règle de confidentialité est posée au début de chaque rencontre.
L'information est faite pour tous les parents par affichage au CAMSP et flyers. Un rappel de la date est aussi envoyé à chaque famille par mail huit jours avant la date de rencontre.
Ce jour-là, la salle de jeux est ouverte et les enfants peuvent être accueillis par Cécile, l'éducatrice de jeunes enfants. L'ouverture de la salle de jeux pendant le café des parents est un élément essentiel pour que les parents puissent se retrouver entre adultes et avoir un moment exclusivement pour eux.

Le Café des parents a reconduit cette année des propositions : soirée spéciale papas, ou spéciales mamans nommée « Pizzas blabla », entre 18h30 et 20h.
Les parents s'inscrivent la semaine précédente.
Ce projet est né de plusieurs constats : un créneau en journée qui ne convient pas aux parents qui travaillent, et le peu de fréquentation des papas.

Le café des parents est un outil important de mise en œuvre de pair-aidance et de répit. Il est ouvert depuis de nombreuses années et, lorsque les parents ont réussi à passer une première fois la porte de cet espace, ils disent y avoir trouvé un soutien précieux et nous encourage à poursuivre.

« Merci pour le café des parents cela est précieux… » (témoignage de la maman de Jade)

Temps de répit nommé « p'tite pause »

Depuis longtemps les professionnels du CAMSP attirent l'attention sur le risque d'épuisement des parents ayant un enfant porteur de handicap. Leur quotidien est rythmé par les besoins particuliers de l'enfant et ils mettent de côté leurs projets professionnels, familiaux, sociaux, leurs suivis médicaux, leurs loisirs....
Il leur est souvent difficile de savoir à qui confier leur enfant ponctuellement.
Ainsi, le CAMSP propose la mise en place d'une formule de garde d'enfants par l'éducatrice de jeunes enfants sur une demi-journée pour permettre aux parents d'avoir un temps de répit.

L'objectif de ce temps d'accueil appelé **« P'tite Pause »** est de permettre aux parents d'avoir un temps pour soi sans avoir à rechercher une solution de garde trop contraignante. L'idée est de pouvoir confier son enfant en toute confiance dans un lieu familier, à une professionnelle (Educatrice de Jeunes Enfants) qui travaille dans la structure. Connaissant donc bien les besoins spécifiques des enfants accompagnés au CAMSP, elle permet aux parents de s'autoriser à confier leur enfant, tout en facilitant la séparation et offre à sa manière une guidance parentale montrant ainsi aux parents qu'ils peuvent faire confiance à leur enfant pour passer quelques heures avec un tiers.

En fonction des enfants accueillis, l'Educatrice de Jeunes Enfants facilite la socialisation (si plusieurs enfants), propose des activités, des découvertes sensorielles, un temps de repos, de goûter, de promenade à l'extérieur (dans la cour du CAMSP...).

Ce temps d'accueil « Répit » permet aux parents :
- de s'accorder un moment de pause dans le rôle de parent, ce qui n'est pas un luxe mais un besoin.
- de disposer d'un espace de liberté pour souffler, se reposer (sans culpabiliser), combattre l'épuisement parental physique et psychique, se ressourcer, faciliter une vie sociale et familiale, bénéficier de loisirs, accomplir des démarches personnelles administratives, médicales…
- de maintenir des liens amicaux et conviviaux (aller voir des amis, la famille…).
- de conserver un cadre de vie attentionné pour la fratrie qui doit souvent adapter ses activités et sorties à la situation de handicap de l'un des frères et sœurs. Les familles manquent de temps pour cela parce que le quotidien est toujours plus difficile à gérer avec un enfant porteur de handicap.
- de prévenir l'épuisement, la dépression, le burn out parental…

C'est un projet qui a été murement réfléchit en équipe, en APP…
Les inscriptions se font après de la cheffe de service car elle connait toutes les familles. Elle peut ainsi gérer le nombre d'enfants (maximum 3) et faire des priorités en fonction des besoins des familles et des enfants...
Au départ, nous avions pensé de proposer le temps répit les lundis matin (Jour ou l'Educatrice de Jeunes enfants était libre ainsi que la salle de jeux).
Mais les lundis matin, peu d'enfants sont venus de novembre 2024 (début de la mise en place du projet) à juillet 2025.
Ceci dans la mesure où il a fallu du temps pour proposer cet espace de répit à toutes familles.

Nous travaillons aussi avec des tout petits de moins de 6 ans, quelques parents ont du mal à se séparer de leur enfant et / ou éprouvent une culpabilité à laisser leur enfant.
Il est donc difficile parfois de s'autoriser à confier son enfant très jeune. D'autres parents ne sont pas encore conscients de leur épuisement.
D'autre part, nous avons remarqué que le lundi matin n'était pas un jour propice à ce temps répit car la plupart des magasins et institutions sont fermés. C'est aussi un jour qui suit le Week end, donc les parents sont éventuellement plus reposés.
Ainsi, avec toutes ces remarques, nous avons pensé aux fratries : ce temps répit permettrait entre autres aux parents de s'occuper des frères et sœurs à la maison, alors que le quotidien est souvent difficile à gérer avec un enfant porteur de handicap.
Donc depuis septembre 2025 cet accueil est proposé les mercredis matin de 8h30 à 12h, plusieurs familles ont profité (et profitent encore à ce jour) du temps répit « P'tite Pause », par exemple :

- Besoin pour une maman de prendre du temps pour elle et pour son autre fille dans un temps hors scolaire. Le nombre d'enfants restreints a permis d'accueillir au mieux l'enfant qui connaissait la salle de jeux et l'Educatrice de Jeunes Enfants. Ceci a facilité sa venue sur plusieurs mercredis
- Accueil d'urgence d'un enfant sur plusieurs mercredis : Parents sans mode de garde au dernier moment, avec une maman très fatiguée.

L'équipe du CAMSP est vigilante aux familles qui pourraient prétendre au temps répit en leur proposant régulièrement lors de leur accompagnement. Cet accueil est mentionné lors de l'admission au CAMSP (un flyer est mis dans le dossier d'admission).

Groupe fratrie

Participants : frères ou sœurs âgés de 6 à 10 ans et 2 professionnelles (1 éducatrice spécialisée et 1 éducatrice de jeunes enfants)
Jour : Mercredi après-midi, 3 fois dans l'année scolaire
Lieu : CAMSP
Durée : *2 heures*

Parce que les CAMSP proposent un accompagnement global et que le handicap d'un enfant n'est pas sans effet sur les frères et sœurs, depuis plusieurs années, le CAMSP propose des « rencontres fratrie ».

L'objectif de ce groupe est :

- D'offrir un espace de parole et d'échanges à des enfants âgés de 6 à 10 ans partageant le même vécu : celui d'avoir un frère ou une sœur admis(e) au CAMSP.
- De rompre l'isolement en rencontrant d'autres enfants et d'exprimer un vécu à travers la parole, le jeu, le dessin…

Au fil de l'année 2025, nous avons pu réaliser 4 rencontres fratrie (février/avril/juin/novembre). 12 enfants ont pu participer une ou plusieurs fois dans l'année.

Le 4ème groupe fratrie en juin 2025 a été fait à Alti-Arena au Puy-En-Velay. Le sourire aux lèvres, les 7 enfants (2 enfants absents) ont pu escalader, se défier, rigoler, transpirer !! C'était une chouette activité à reconduire.
Ces moments chaleureux et conviviaux sont ainsi reconduits en 2026 à la demande de certaines familles, des enfants et des professionnels.

Soutien à la socialisation et mode de garde

20 enfants sont accueillis (en structures multi-accueil) sur **13 structures multi-accueil différentes** : Borne, Brives Charensac, Cussac-Sur-Loire, Espaly-Saint-Marcel, Le Puy, Le Monastier Sur Gazeille, Loudes, Saint-Vincent, Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Maurice de Lignon, Saint-Paulien, Tence, Coucouron.
23 enfants ont un mode de garde chez une assistante maternelle ou à domicile.
On peut noter la relative facilité de trouver une place en structures multi-accueil au plus proche du domicile. En revanche, il peut parfois être plus **difficile de transformer cet accueil en mode de garde principal.**

8 enfants sont accueillis hors temps scolaire en centre de loisirs sur 7 structures différentes. Cet accueil peut se faire avec le soutien du DAHLIR si nécessaire, avec le soutien de l'assistante sociale du CAMSP.

Toutes ces structures sont attentives à l'accueil des enfants et des familles, et investies dans l'inclusion des enfants en situation de handicap. Au besoin, les professionnels du CAMSP peuvent échanger avec les professionnels des structures d'accueil pour soutenir cette socialisation. Certaines peuvent également se rendre sur place pour apporter des conseils d'installation, d'activités…

L'accueil en structures petite enfance pour les enfants du CAMSP est parfois facilité par un soutien de l'assistante sociale pour aider à la recherche d'une place.

4. Rôle de ressource et d'expertise auprès des partenaires

Convention avec le Centre Hospitalier Emile Roux.

La convention de partenariat avec le CHER a été rénovée et renouvelée en 2022. Les modalités sont ainsi mises en place, à savoir :
- Staff mensuel CAMSP/service de Pédiatrie 1 fois par mois.
- Consultations du Dr DEFAY au centre hospitalier Emile Roux.
- Programmation d'hospitalisation de jour d'enfants du CAMSP en vue de bilans médicaux élargis.
- Intervention possible de la kinésithérapeute du CAMSP pour un bilan neuro-moteur chez des enfants hospitalisés.
- Projet de formation commune.
- Possibilité pour le médecin référent des bébés vulnérables au CHER de se joindre au directeur technique médical du CAMSP pour certaines consultations de surveillance du neurodéveloppement.

Cette convention permet d'envisager une plus grande fluidité, prévention et continuité dans l'accompagnement des très jeunes enfants sur le territoire.

D. Procédure d'accueil des enfants entrés dans l'année

1. Les procédures d'accueil mises en place

Les modalités de bilan évoluent avec une volonté de raccourcir la durée de la phase de bilan, développer la vision pluridisciplinaire et augmenter la réactivité.
Dans le cadre du projet d'établissement 2022-2025, la procédure est ainsi organisée comme suit :

PROCEDURE DE BILAN du CAMSP de Vals-Près-Le Puy :

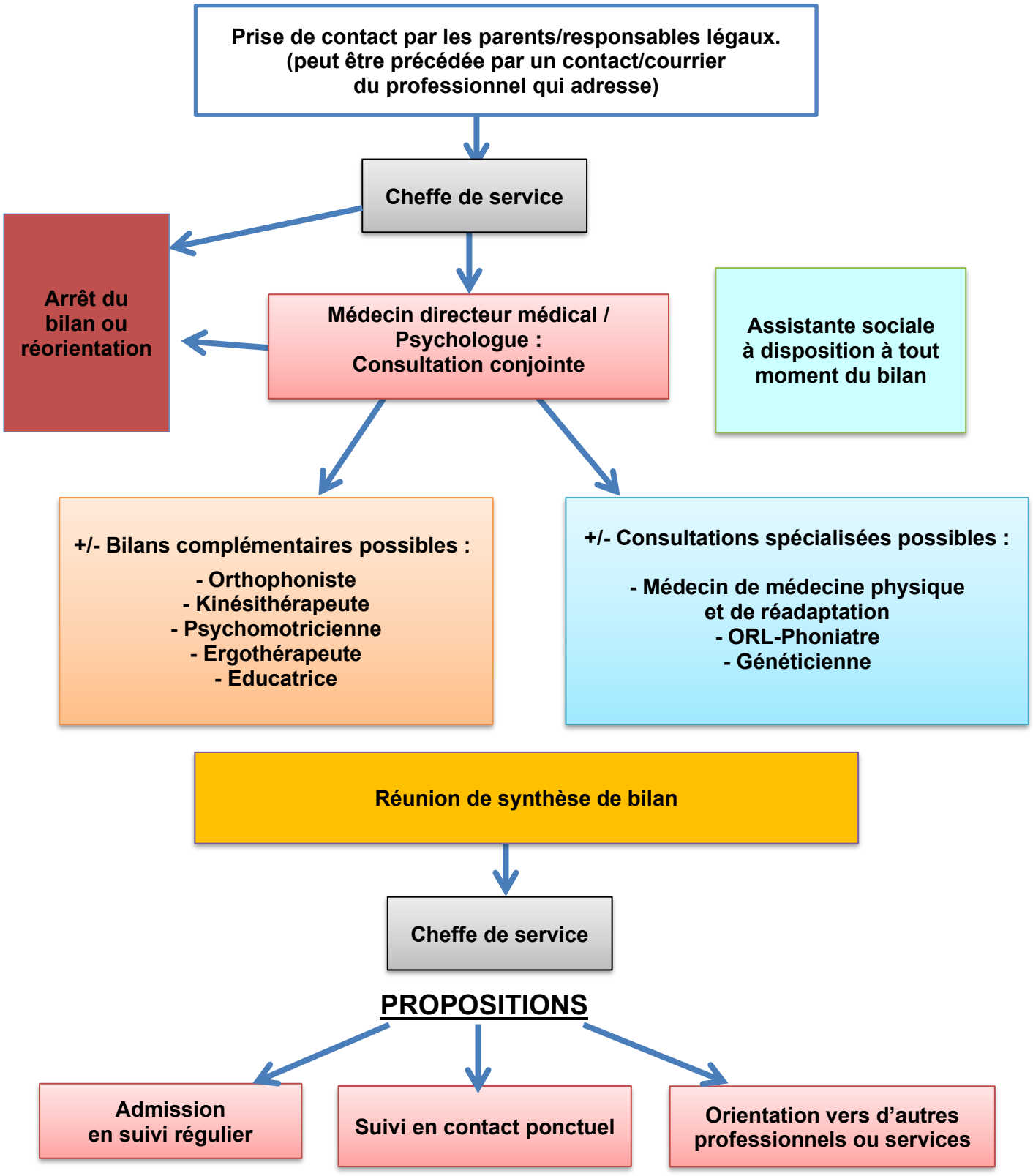

2. Les délais d'attente pour entrer au CAMSP

A ce jour, il n'y a pas de délai d'attente pour entrer au CAMSP : une famille qui se manifeste auprès du CAMSP est contactée dans la semaine suivant les modalités ci-dessous.

La chef de service rappelle la famille dans la semaine qui suit le 1er appel téléphonique.
Le délai entre le 1er appel pour demande de bilan et le 1er rendez-vous est de vingt-trois jours.

Le bilan et l'accompagnement se mettent en place en fonction des disponibilités de chaque professionnel. Chaque professionnel a un créneau de bilan par semaine. Ce bilan se fera sur un ou deux rendez-vous et sera suivi d'un temps d'exploitation des tests réalisés et activités proposées et de rédaction d'un compte-rendu. Si une prise en charge est décidée, et que le professionnel ne peut proposer un suivi régulier dans l'immédiat par manque de disponibilité, des séances ponctuelles sont proposées jusqu'à la mise en place d'une prise en charge hebdomadaire.
Il est cependant nécessaire, pour maintenir cette réactivité, de clarifier en amont, les demandes et indications de bilan au CAMSP.
Un travail a été engagé avec la plateforme de coordination et d'orientation TND Loire/Haute-Loire afin de répondre aux besoins des enfants et des familles de la manière la plus pertinente possible :
Nous avons ainsi défini que toute première demande de bilan pour un enfant de moins de 4 ans serait traitée au CAMSP et que les bilans des enfants de plus de 4 ans seraient traités par la POC42/43, gérée par l'APAJH-43, La Ligue de l'Enseignement 42 et le CHU de St Etienne.

Nous avons été très fortement sollicités en fin d'année pour des situations complexes (enfant polyhandicapé réfugié politique par exemple) auxquelles nous avons pu répondre rapidement mais les professionnels sont en fin d'année au maximum de leur possibilités d'accompagnement.

E. Enfants sortis et fluidité des parcours

1. La fin d'accompagnement

La fin d'accompagnement au CAMSP est anticipée au vu des solutions existantes sur le territoire et des délais de mise en œuvre.
Des entretiens avec les professionnels, la cheffe de service, des visites accompagnées par l'assistante sociale permettent d'affiner le projet de vie et de soins après le CAMSP.
Une fois la solution de poursuite des soins trouvée (le plus souvent sur orientation MDPH), cette dernière période d'accompagnement peut se faire plus sereinement.

Cela permet aussi de faire un retour sur l'accompagnement des enfants et de leur famille.
C'est aussi l'occasion de vérifier que les enfants partent avec tous les éléments écrits de leur suivi, accompagnement, bilans afin de pouvoir garder un dossier complet de leur passage au CAMSP.

La fin de l'accompagnement peut être formalisée par un entretien avec la cheffe de service.

Les parents des enfants sont informés de la possibilité de faire appel après leur départ à

l'assistante sociale, dans le cadre du service de suite du CAMSP et ce sur les trois années qui suivent la sortie.
L'assistante sociale du service recontacte toutes les familles l'année suivant la sortie du CAMSP afin de faire le point sur le suivi post-CAMSP et éventuellement les accompagner dans des démarches.

2. Les sorties

En 2025, **13 enfants** sont sortis du CAMSP **après une période d'accompagnement dite de traitement.**

Orientation à la sortie du CAMSP en 2025

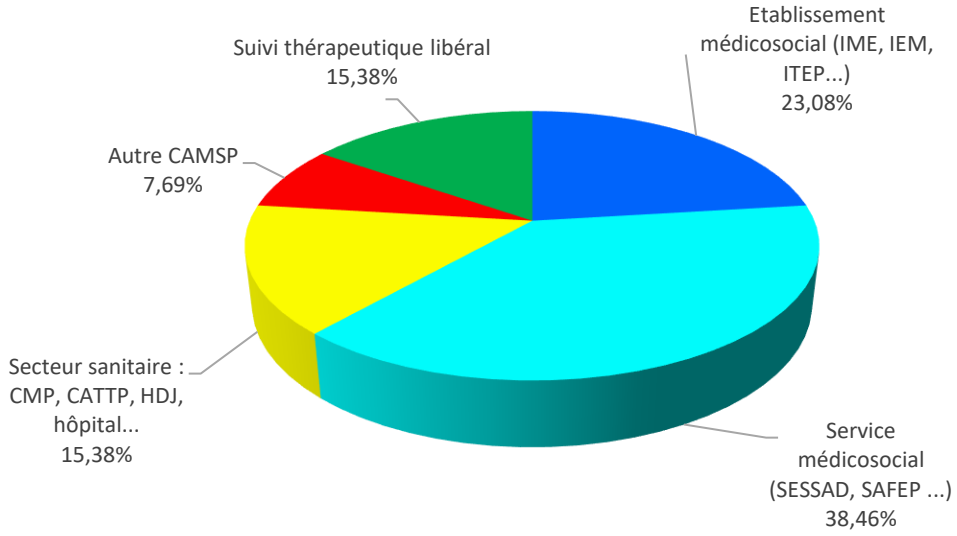

Age des 13 enfants sortis :

Age à leur admission

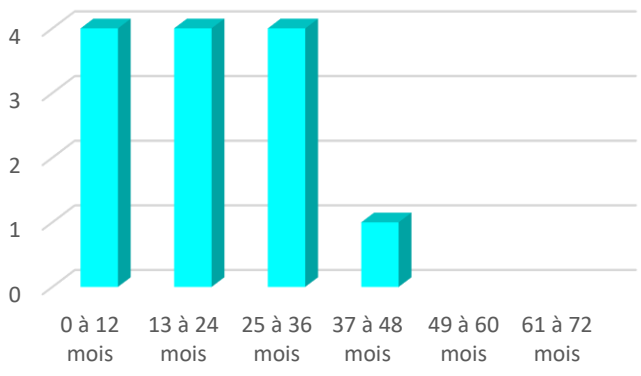

Age à la sortie

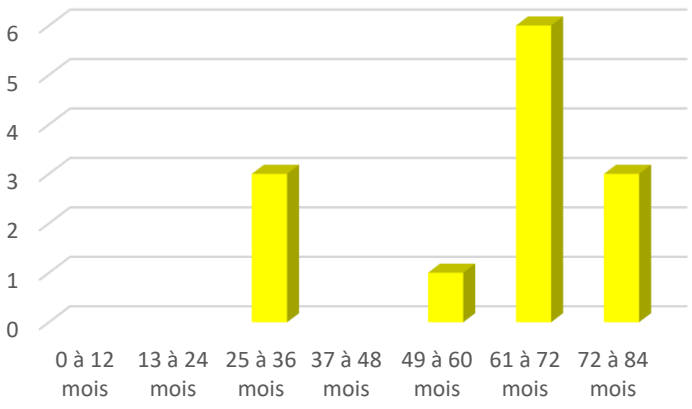

III : Les ressources humaines

A. L'équipe pluridisciplinaire

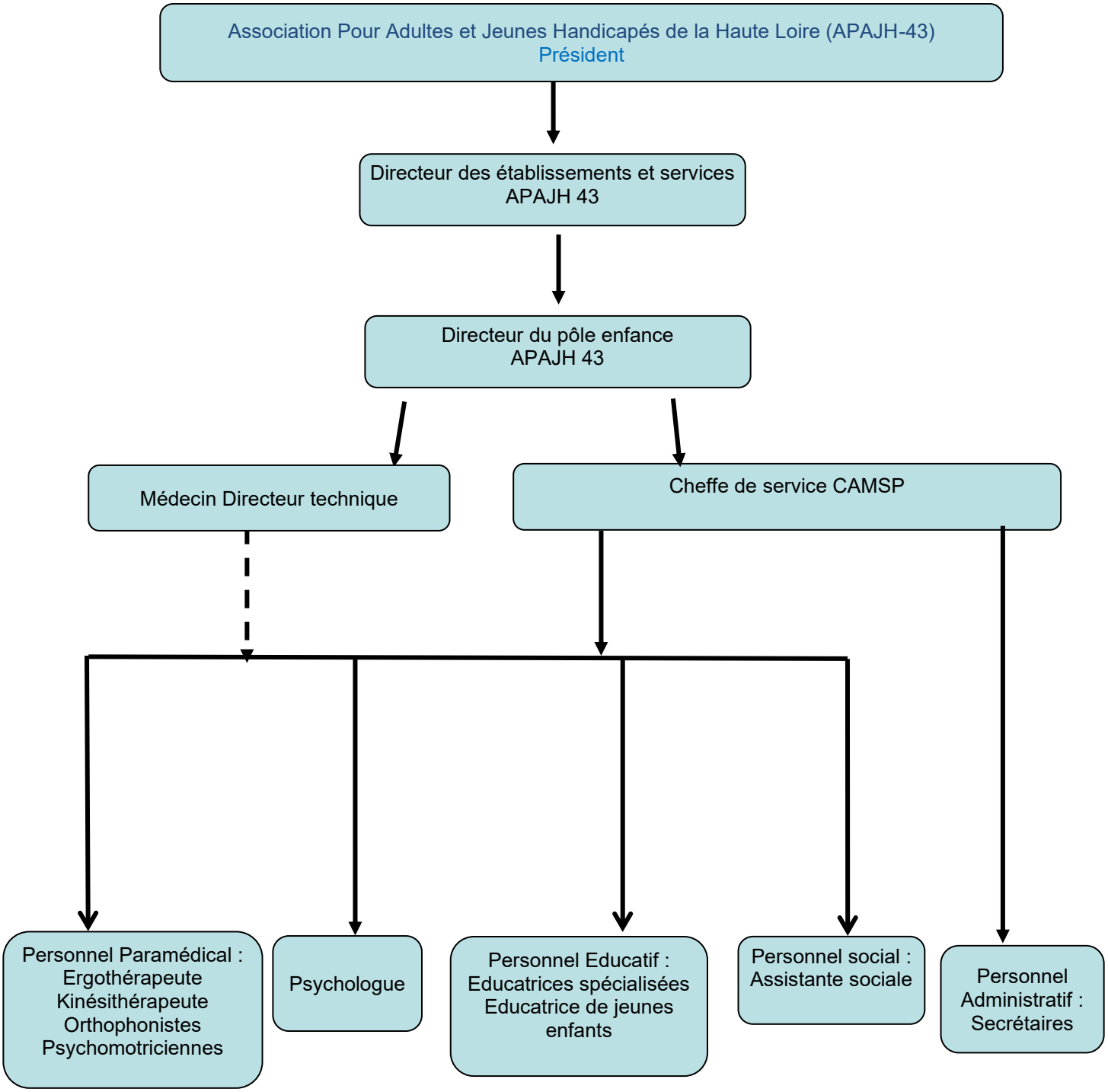

B. Composition de l'équipe et nombre d'ETP

CATEGORIE NOM	ETP au 01/01/2025	Mouvement en cours d'année	ETP au 31/12/2025
PERSONNEL CADRE			
DIRECTION			
DIRECTEUR DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES			
DIRECTEUR DU POLE ENFANCE			
Damien TERLE	0.30		0.30
CHEF DE SERVICE			
Alexandra REYNAUD	1.00		1.00
MEDECIN – DIRECTEUR MEDICAL			
Docteur Richard DEFAY	0.50		0.50
PSYCHOLOGIQUE			
PSYCHOLOGUE			
Marion KAESTLE	1.00		1.00
PERSONNEL NON CADRE			
ADMINISTRATIF			
TECHNICIEN SUPERIEUR			
Corinne DUMAS	0.60		0.60
Myriam ROUSSET	1.00		1.00
PARA-MEDICAL			
ERGOTHERAPEUTE			
Nelly DESCOURS	0.50		0.50
KINESITHERAPEUTE			
Béatrice DIELEMAN	0.80		0.80
ORTHOPHONISTES			
Cécile BENAT	0.75		0.75
Anne-Sophie MAGNOULOUX	0.50		0.50
PSYCHOMOTRICIENNES			
Gaëlane LASSEUGUETTE	0.70	Congé sabbatique Du 26/08/2025 au 25/07/2026	
Myriam VASSEL	0.80		0.80
Carline REY		0.50 Remplacement Gaëlane LASSEUGUETTE	0.50
Carine POULY		0.30 Remplacement Gaëlane LASSEUGUETTE + antenne Monistrol sur Loire	0.30
EDUCATIF			
EDUCATRICES SPECIALISEES			
Muriel BOUQUET	0.70		0.70
Sylviane KEZEL	0.50	Retraite au 30 septembre 25	
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS			
Laurie REYNAUD		Remplacement de Sylviane KEZEL + 0,30% pour antene Monistrol sur Loire	0.80
Cécile CUOQ	0.60		0.60
SOCIAL			
ASSISTANTE SOCIALE			
Camille MASCLAUX	0.50		0.50
		ETP AU 31.12.2025	**10.85**

C. Répartition par âge

	HOMMES		FEMMES	
	Pers. Phys.	%	Pers. Phys.	%
20 – 29 ans			2	11.11 %
30- 39 ans			8	44.44 %
40 – 49 ans	1	5.56 %	1	5.56 %
50 – 54 ans	1	5.56 %	3	16.67 %
55 – 59			0	
60 – 64 ans			2	11.11 %
+ 65 ans				
TOTAL	2	11.12 %	16	88.88 %
TOTAL en nombre de personnes	18			

D. Le mouvement du personnel : arrivée/départs

***Cette année, nous avons déployé une partie des moyens humains nouveaux dédiés à l'antenne CAMSP de Monistrol-Sur-Loire,** ce qui a amené l'arrivée de nouvelles professionnelles. Notons l'arrivée dans l'équipe de :

- Carine POULY, psychomotricienne à 0.30 ETP
- Laurie REYNAUD, éducatrice de jeunes enfants à 0.30 ETP

***Sylviane KEZEL éducatrice spécialisée historique du CAMSP a fait valoir ses droits à retraite** et a été remplacé par Laurie REYNAUD, éducatrice de jeunes enfants en CDI à 0.50 ETP.

***Une psychomotricienne** (Gaëlane LASSEUGUETTE) **a demandé un congé sabbatique**. Elle a été remplacée par Carline REY.

Accueil des stagiaires

Toute l'équipe du CAMSP apporte un intérêt particulier à l'accueil de stagiaires pour offrir de l'expérience aux jeunes en formation et permettre de faire connaître notre service médico-social.

- Manon MOISAN a effectué un stage dans le cadre de sa formation en 2ème année d'orthophonie à l'UFR médecine Département d'orthophonie à Nice du 17 février 2025 au 21 février 2025.
- Lili GRAS a effectué un stage dans le cadre de sa formation en 2ème année d'orthophonie à l'UFR de médecine et des professions paramédicales de Clermont Ferrand du 12 au 23 mai 2025.
- Lilou VINCENT a effectué un stage de seconde au lycée d'Ensemble scolaire Saint Jacques de Compostelle au Puy En Velay du 10 juin 2025 au 20 juin 2025.

Les absences des salariés pour raisons diverses durant l'année 2025

Arrêts maladie/maternité/accident de travail :

9 arrêts de travail ont concerné 4 salariés pour un total de **76** jours d'absence.
9 absences pour enfant malade concernant 5 salariés pour un total de 9 jours d'absence.

Evénement familial

1 absence de 1 jour concernant 1 salarié.

E. Les formations et qualification

De par les missions et la polyvalence du CAMSP, un effort constant est accompli afin de favoriser la formation des professionnels du CAMSP, formations tant individuelles que collectives dans la perspective d'améliorer les compétences, la technicité ainsi que la réflexion de chacun des salariés pour accompagner au mieux les enfants accueillis au CAMSP.
L'équipe du CAMSP participe, aussi, avec grand intérêt à divers congrès, colloques et réunions d'information. Ces manifestations sont très souvent l'occasion de rencontres et d'échanges entre professionnels de l'action médico-sociale ou de la petite enfance.

PRENOM ET NOM	CATEGORIE PROFESSIONNELLE	INTITULE DE LA FORMATION/COLLOQUES/ JOURNEES D'ETUDES	DATE ORGANISATEUR LIEU
Richard DEFAY	Médecin Directeur Médical	Les troubles neurovisuels chez l'enfant	14 janvier 2025 RESEAU PERINATAL AURORE Lyon 7 heures 30 1 jour
Camille MASCLAUX	Assistante sociale	La famille confrontée aux TND	4 et 13 février 2025 CHU St Etienne St Etienne 16 heures 2 jours
Richard DEFAY	Médecin Directeur Médical	DIU dysmorphologie	10 au 14 mars 2025 19 au 23 mai 2025 Universités de Rennes Rennes et Bordeaux 70 heures 10 jours
Alexandra REYNAUD	Chef de service	Parcours diagnostic, parcours de soins en action précoce	ANECAMSP 27 et 28 mars 2025 En distanciel 11 heures 2 jours
Cécile BENAT	Orthophoniste	Les troubles d'oralité alimentaire de l'enfant ou troubles alimentaires pédiatriques	24 février au 24 avril 2025 UCBL Lyon 1 Lyon 35 heures 7 jours
Anne-Sophie MAGNOULOUX	Orthophoniste	PROMPT : Introduction à la technique	MADDIE COMMUNIQUE 10 au 12 avril 2025 Distanciel 20 heures 3 jours
Sylviane KEZEL	Educatrice spécialisée	Le livre et le tout petit	ENFANCE ET MUSIQUE 5 au 7 mai 2025 21 heures 3 jours Dans le cadre du CPF
Camille MASCLAUX Alexandra REYNAUD	Assistante sociale Chef de service	Le module usager Via Trajectoire Handicap évolue !	ARS 5 juin 2025 1 heure 30 en visio 1 jour X 2
Marion KAESTLE	Psychologue	Programme d'entrainement aux habiletés parentales (PEHP) Groupes Barkley	OCT-OPUS 9 au 16 septembre 2025 Paris 21 heures 3 jours

PRENOM ET NOM	CATEGORIE PROFESSIONNELLE	INTITULE DE LA FORMATION/COLLOQUES/ JOURNEES D'ETUDES	DATE ORGANISATEUR LIEU
Camille MASCLAUX	Assistante sociale	Présentation DUA à destination des accompagnants des usagers	Via Trajectoire 30 septembre 2025 En distanciel
Camille MASCLAUX	Assistante sociale	Santé mentale des enfants de 0-11 ans	PTSM 2 octobre 2025 Le Puy en Velay
Laurie REYNAUD	Educatrice de jeunes enfants	Formation autour des troubles neuro-visuels et TSA	CRA Clermont Ferrand 17 octobre 2025 3 heures 1 jour en distanciel
Laurie REYNAUD	Educatrice de jeunes enfants	Formation TSA : repérage et diagnostic	CHU St Etienne 5 novembre 2025 8 heures 1 jour
Camille MASCLAUX	Assistante sociale	Gestion des comptes et habilitations	Via Trajectoire 6 novembre 2025 En distanciel
Alexandra REYNAUD	Chef de service	Favoriser l'autonomie des enfants autistes : défis et paradoxes de l'intervention	CHU St Etienne 20 novembre 2025 8 heures 1 jour
Alexandra REYNAUD	Chef de service	1ère journée des UEMA APAJH région	APAJH Villefontaine (38) 10 décembre 2025 8 heures 1 jour
Anne-Sophie MAGNOULOUX	Orthophoniste	Agir tôt pour les troubles du langage : du repérage à l'accompagnement	ANECAMSP 20 et 21 novembre 2025 Distanciel 2 jours
Muriel BOUQUET	Educatrice spécialisée	Psycho-éducation, habiletés parentales et troubles développementaux : les programmes d'accompagnement familial	OCT-OPUS 9 au 12 décembre 2025 distanciel 14 heures 2 jours
Muriel BOUQUET	Educatrice spécialisée	Diagnostic différentiel	CRA AUVERGNE 18 et 19 décembre 2025 2 jours en distanciel
Cécile BENAT Muriel BOUQUET Cécile CUOQ Richard DEFAY Nelly DESCOURS Béatrice DIELEMAN Marion KAESTLE Anne Sophie MAGNOULOUX Camille MASCLAUX Carine POULY Carline REY Laurie REYNAUD Myriam VASSEL	Equipe	TDAH	1 jour

IV : Actualité marquante de l'année

A. Partenariat

L'accompagnement précoce se construit entre acteurs multiples. Lorsqu'ils passent la porte du CAMSP, l'enfant et sa famille arrivent avec leur histoire, leur parcours, leurs liens avec différentes équipes (hôpital, PMI, libéraux, MDPH, POC…) et c'est sur cela qu'une nouvelle dynamique va se construire.
Ainsi il est essentiel de s'inscrire dans le réseau local et de prendre le temps régulièrement de se rencontrer :

- Education Nationale : nous participons à toutes les équipes éducatives et ESS auxquelles nous sommes conviés soit 26 réunions. Nous avons également participé aux réunions des pôles ressources (2 en 2025).
- Lieux d'accueil petite enfance : l'équipe se rend disponible pour ces partenaires autant que de besoins.
- Communauté 360 : la direction de l'APAJH 43 participent à tous les COPIL, COMOP, GOS lorsque nous sommes sollicités.
- Hôpitaux : le DTM se rend dans les services sur demandes de ses confrères hospitaliers.
- PFR, PCPE : notre équipe est connectée aux différents référents enfants

B. Projets spécifiques réalisés au cours de l'année

Toutes les actions qui vont être présentées ci-après s'inscrivent dans l'ambition n°2 du projet associatif de l'APAJH43 d'inclusion sociale.

Eveil musical

Une matinée « éveil musical » a eu lieu au CAMSP de Vals près-le Puy, dans la salle de jeux, à l'initiative de Cécile CUOQ (Educatrice de jeunes enfants), le jeudi 5 juin 2025.
Marina de la compagnie « Mah'na musique enfance » était accompagnée d'instruments aux sons doux et naturels qu'elle a proposés aux 8 enfants et leurs parents qui sont venus à cette matinée musicale.

Ils ont pu explorer les instruments de musique et ressentir les bienfaits et les sensations procurés par les vibrations de la musique et de la voix !!
Cette matinée récréative a été très appréciée par les familles. Ce fut un moment agréable et multisensoriel !!
Merci à tous ces petits musiciens et à leurs familles !!

Kermesse d'Halloween :

Le mardi après-midi, 28 octobre 2025 (vacances scolaires), les gentilles sorcières du CAMSP, les citrouilles, les araignées (Booouuuhhh !!!), ont accueilli plusieurs familles dans un joli décor d'halloween !! Chaque professionnelle avait préparé des activités d'halloween dans sa salle (maquillages, parcours des citrouilles…) !! Les enfants très motivés sont passés dans toutes les salles et ont profité d'un goûter d'halloween très apprécié par les familles, servi par les apprenties sorcières du CAMSP !!

Les ballons d'halloween ont suivi les enfants à leur maison !! Chouette !

La fabrique à souvenirs, projet avec le DAHLIR

En 2024 le DAHLIR a lancé un projet « la fabrique à souvenirs » pour permettre à des enfants et à leurs parents de partager une activité plaisir et de pouvoir se fabriquer de beaux souvenirs.
Un partenariat a été signé entre le DAHLIR, l'association New Dynastie et l'APAJH43 pour mettre en place 3 temps autour de la danse.

Ainsi, en novembre, on a dansé au CAMSP !!
Le projet encadré au niveau du CAMSP par l'assistante sociale et une psychomotricienne a permis
à 4 enfants et un de leur parent de partager 3 séances de danse avec deux danseuses professionnelles. Cet atelier a permis de faire une nouvelle proposition aux familles accompagnées dans un registre hors soins habituels.
Accompagné de Théo du Dahlir et Carine psychomotricienne au CAMSP, chaque enfant a pu participer selon ses possibilités et découvrir cette activité.
L'approche danse, portée et adaptée par Lauriane et Marion les 2 intervenantes, a tout de suite été investie par les enfants (et les parents) du groupe. Cette approche corporelle a vraiment permis de voir l'évolution de l'expressivité corporelle de chacune des enfants au sein même d'une séance et également d'une séance sur l'autre.
Le dispositif parent-enfant a permis aux familles de partager un moment privilégié avec leur enfant en dehors des soins habituellement dispensés au CAMSP. L'objectif était également de montrer que chacun peut s'inscrire dans une activité de loisirs avec le soutien du DALHIR.

Fête de fin d'année : veille des vacances et des départs

Carole BOURDENET de la compagnie de « Fils en Histoires » est venue présenter son spectacle « souvenirs de vacances » aux enfants et parents du CAMSP, le mardi 1 er juillet 2025.

C'était un spectacle inspiré de chansons, comptines et histoires… Ce fut un moment pour jouer, compter, chanter, s'amuser, avoir peur, rire, s'étonner, s'émerveiller…

« Souvenirs de vacances » était un spectacle joyeux, doux, fait de couleurs, de mouvements et de sons (bruit de l'eau, des coquillages, des poissons, des clapotis…). Il a intégré des mots de la langue des signes, le tout accompagné d'instruments de musique !

Après ce temps de spectacle et de manipulation, les familles ont pris le goûter sur la terrasse avec le beau temps qui était au rendez-vous. Certaines familles ont fait connaissance et ont pu échanger entre elles. Les enfants sont repartis avec des friandises et des ballons pour profiter des vacances d'été !!

Pour certains c'est une première expérience de participation à un spectacle. Parfois les parents du fait des troubles de leurs enfants, limitent leur participation à ce genre d'activités culturelles. Ce temps vise à favoriser l'inclusion sociale.

Pour certains enfants, ce temps récréatif marque aussi la clôture de l'accompagnement (enfant ayant atteint l'âge de 6 ans ou pour qui un autre projet de soins a été établi).

Fête foraine

Chaque année le CCAS offre une demi-journée de participation à la fête foraine du Puy en Velay aux personnes en situation de handicap dans des conditions sereines et confortables (moins de monde, environnement sonore maîtrisé, manèges ralentis…) et chaque année l'équipe du CAMSP accompagne parents et enfants qui le souhaitent.

Les 11 enfants prévus pour la sortie à la fête foraine (le vendredi 17 octobre 2025) au Puy en Velay, sont venus avec leurs familles (papa/ maman / grand parents). Plusieurs groupes ont été fait dans la mesure où nous étions une trentaine de personnes au total (enfants, parents, professionnelles) !

Cette sortie récréative a été très appréciée par les familles qui ont pu discuter ensemble, accompagner leur enfant sur les manèges. Rires et sourires étaient au RDV. Certains parents ont pu dépasser leurs peurs parentales, l'appréhension du groupe, la peur que leur enfant soit en difficulté avec les manèges, le bruit environnant… Tous les enfants ont apprécié et dépassé aussi leurs peurs individuelles !

Le beau temps a participé à cette belle ambiance et on s'est régalé avec les croustillons. Les enfants, le sourire aux lèvres, sont repartis avec une peluche qu'ils ont choisis eux même (merci aux forains) !!! Merci au CCAS et aux forains pour ce bel après-midi inclusif.

V : Démarche qualité et gestion des risques

La démarche qualité est une culture qui se développe et se construit dans le temps par un pilotage à l'échelle de l'association, des actions et une mobilisation permanente des différents acteurs.

L'association APAJH 43 a engagé depuis l'exercice 2022, dans le cadre de la fiche action 2-1 du CPOM 2020-2024, une redynamisation de sa démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette dynamisation s'est intensifiée au cours de l'exercice 2023 avec comme perspective les évaluations externes selon le nouveau référentiel, programmées pour le premier semestre 2024.

Les établissements et services inscrivent leurs actions dans une démarche continue d'amélioration de la qualité structurée et coordonnée par le siège, afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées et de leur entourage dans le respect des recommandations de bonnes pratiques et des référentiels d'accompagnement, du cadre réglementaire et légal qui structurent notre accompagnement.

Aujourd'hui, au regard des évolutions des politiques publiques, l'APAJH43 a la volonté de développer et de favoriser cette « culture qualité » par une ambition collective partagée, en élargissant la notion de « démarche qualité » à un enjeu managérial.

Celle-ci doit mobiliser et impliquer toutes les dimensions de nos organisations et de nos établissements et services, à travers l'évaluation et l'amélioration de nos pratiques professionnelles, pour répondre aux thématiques fondamentales que sont :

- Le respect et la garantie des droits fondamentaux des personnes que nous accompagnons ;
- La prévention et la gestion des risques incluant les risques professionnels,

Avec l'intention de promouvoir le questionnement éthique au service de la bientraitance, la qualité de vie au travail, l'exploration de la responsabilité sociétale des entreprises et développement durable.

Pour mieux piloter cette démarche qualité, l'Association APAJH43 a fait le choix de :

1) **Créer un poste de responsable qualité** rattachée à la fonction siège.

2) **Déployer le logiciel AGEVAL**, un outil au service de la démarche d'amélioration continue de la qualité et qui permettra de soutenir :

- **La Déclaration et le traitement des événements indésirables** par les professionnels sur la plateforme AGEVAL module déclaration permettant le traitement en ligne par l'équipe désignée.
- **L'analyse des événements indésirables** en équipe interdisciplinaire
- **La gestion des plaintes et des réclamations** par les personnes accompagnées et ou leur famille. Ce recueil est consigné sur le module déclaration du logiciel AGEVAL par les chefs de services.

- **L'analyse des plaintes et réclamations** en équipe interdisciplinaire
- **La mise en place de mesures préventives** pour limiter l'apparition des risques (actions primaires) et éviter la récurrence de l'apparition du risque (actions secondaires).
- Le fait d'avoir une **base documentaire à jour et accessible** à tous les professionnels
- Le fait Formaliser et actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels et de piloter les plans d'action/
- De **générer des enquêtes de satisfactions**

3) <u>D'instituer une culture positive de l'erreur cadrée par une Charte</u> :

<u>La Charte de la culture positive de l'erreur</u>

La prévention des risques portée par la culture positive de l'erreur au service de l**a bientraitance et de l'éthique.**

L'Association APAJH 43 souhaite inscrire son action ***de « démarche d'amélioration continue de la qualité »*** dans une philosophie de ***« culture positive de l'erreur »*** qui consiste à laisser à chaque professionnel le droit de se tromper et d'en tirer des leçons bénéfiques. Cela implique la notion de limiter le risque à un niveau acceptable pour l'organisation, donc de le déceler dans un esprit de prévention.

Dans ce cadre, l'Association APAJH 43 invite **<u>chaque</u>** professionnel à communiquer **<u>spontanément</u>** toute information sur des évènements indésirables ayant un impact sur la qualité de nos accompagnements par une déclaration à réaliser sur la plateforme AGEVAL à laquelle chaque professionnel aura accès à compter du début de l'année 2024.

Les évènements déclarés feront l'objet d'un traitement ayant comme objectif la prévention de la récidive par l'analyse des causes racines, amenant de fait une amélioration continue de la qualité ;

Cette démarche préventive participe au plan de développement de la bientraitance et du questionnement éthique ainsi qu'au renforcement de la lutte contre la maltraitance du 14 mars 2017. Elle permet également la visée d'un établissement et/ou service sûr, inspirant confiance aux personnes accompagnées et leurs familles afin d'éviter des évènements plus graves comme définis à l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et du code pénal Article 434-3.

Pour favoriser ce retour d'expériences et l'amélioration continue de la qualité :
Les professionnels s'engagent à déclarer les évènements indésirables auxquels ils seraient confrontés, en faisant preuve de discernement et en n'instrumentalisant pas l'outil à des fins de stratégies personnelles mais en restant centrés sur les personnes accompagnées et les familles et la qualité du service rendu.

L'Association APAJH 43 s'engage à ce que la direction des établissements et service n'entame pas de procédure disciplinaire à l'encontre des professionnels impliqués dans les déclarations. (A noter toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré et/ou répété).

L'Association souhaite que chaque professionnel, quelle que soit sa fonction dans l'établissement et/ou service, puisse s'impliquer dans cette logique qui contribue à la démarche d'amélioration continue, en lien avec les attendus de la HAS, garantissant la sécurité et les droits de la personne accompagnée.

4) Déploiement d'une Charte de prévention des risques de maltraitance

La bientraitance est une démarche inspirant des actions individuelles et des relations collectives, pour identifier et mettre en œuvre le meilleur accompagnement possible pour les personnes accompagnées ainsi que leur entourage, dans le respect de leurs choix et dans l'adaptation au plus juste à leurs besoins. Elle relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. C'est une démarche continue d'adaptation, répondant aux droits de la personne accompagnée et de ses choix. (RBPP ANESM 2008 : la bientraitance définition et repères pour la mise en œuvre).

La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance sont des piliers de l'amélioration continue qui s'inscrivent dans les valeurs et la qualité de service que prône l'association APAJH 43.

Elle impose pour tous professionnels :

- D'adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée,
- De prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention de la maltraitance,
- D'agir dans le cadre des responsabilités confiées et le respect de la fonction de chacun,
- D'adopter un comportement et un langage adaptés au travail,
- De mener tout dialogue avec patience et douceur,
- De faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne accueillie,
- De respecter la culture et l'histoire familiale de la personne accueillie.
- D'avertir sans délai la hiérarchie de tout acte, attitude ou propos déplacés,

L'association APAJH 43 promeut la bientraitance et prévient la maltraitance
Elle veille à s'entourer de professionnels dont l'éthique et l'engagement personnel entrent naturellement dans la démarche, le bon sens et les valeurs de l'association : solidarité, laïcité, respect de la différence, citoyenneté.
Elle définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence aux bénéfices des personnes accompagnées.
Tout fait de maltraitance avérée fera l'objet d'un signalement auprès des autorités et des procédures de sanction seront entamés envers le professionnel comme définit dans les RBPP : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance de la HAS

5) Eléments statistiques de l'année 2025

a) Nombre de signalement des faits de maltraitance :

Aucun fait de maltraitance n'a été signalé au cours de l'année 2025.

b) Nombre d'événements indésirables déclarés et traités dans l'année :

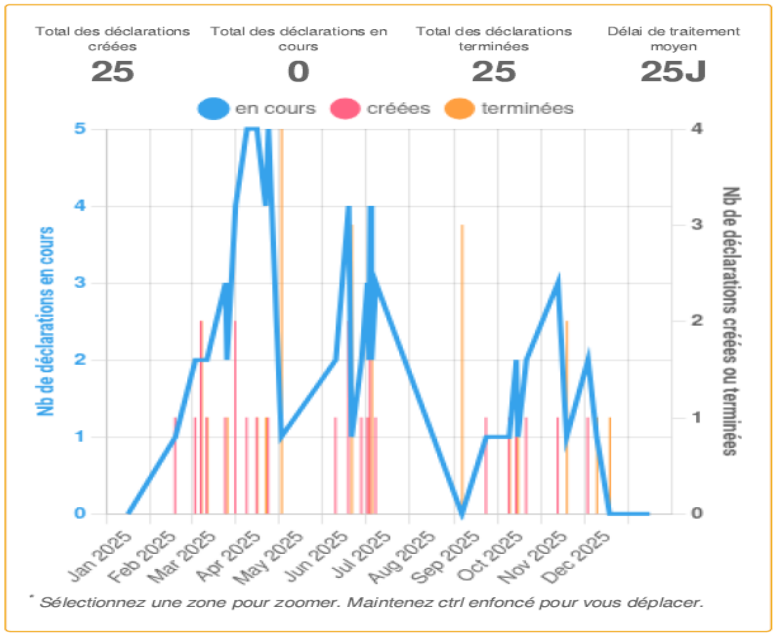

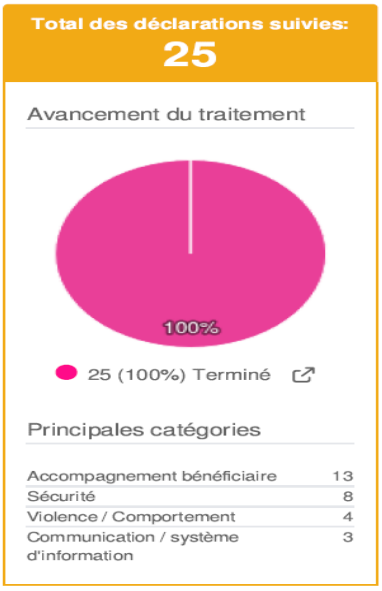

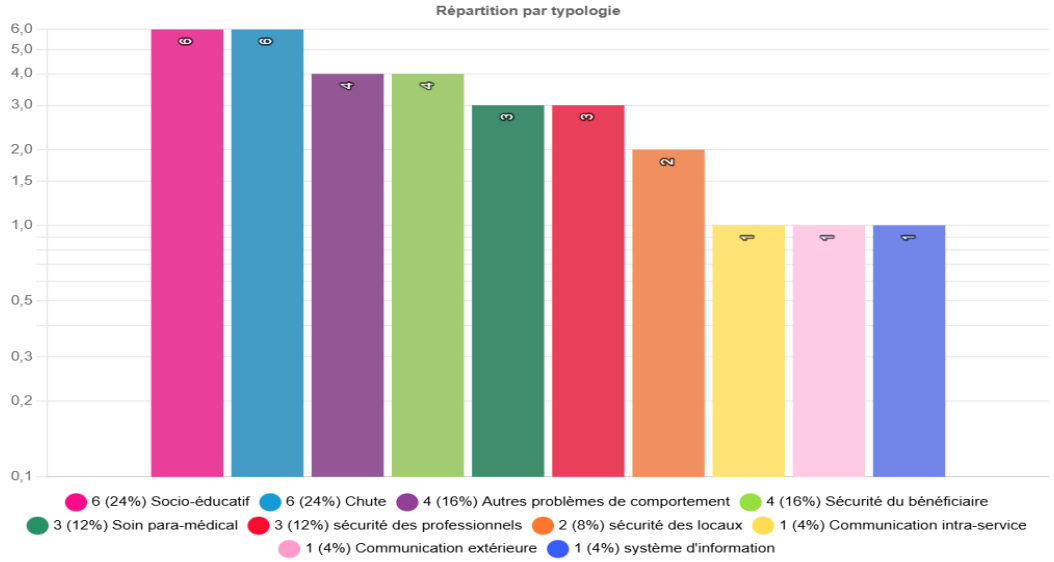

Aucun événement indésirable grave n'a été signalé au cours de l'année.

c) Nombre de plaintes et réclamation déclarés et traités dans l'année :

Aucune plainte et réclamation n'a été déclarée au cours de l'année 2025

VI : Eléments Financiers

a- Compte de Résultat

Compte de résultat principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

	GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalisé Exercice 2025		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
ACHATS									
601/602 /603	Achats stockés et variation des stocks	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	14 386,66 €	20 875,00 €			20 875,00 €	15 110,40 €	-5 764,60 €	-27,6%
607	Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
SERVICES EXTERIEURS									
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	250,00 €	250,00 €			250,00 €	480,00 €	230,00 €	92,0%
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	47,05 €	700,00 €			700,00 €	156,00 €	-544,00 €	-77,7%
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS									
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel *(autres que c/6242)*	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6242	Transports d'usagers	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
625	Déplacements, missions et réceptions	4 366,36 €	7 850,00 €			7 850,00 €	4 004,20 €	-3 845,80 €	-49,0%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	5 193,21 €	5 250,00 €			5 250,00 €	4 787,53 €	-462,47 €	-8,8%
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	13 865,50 €	14 000,00 €			14 000,00 €	14 359,00 €	359,00 €	2,6%
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6287/ 6288	Divers - Remboursements de frais et autres	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL GROUPE I	38 108,78 €	48 925,00 €	0,00 €	0,00 €	48 925,00 €	38 897,13 €	-10 027,87 €	-20,5%

	GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025				Réalisé Exercice 2025		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	23 474,41 €	22 500,00 €			22 500,00 €	19 405,23 €	-3 094,77 €	-13,8%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	40 271,28 €	46 845,71 €			46 845,71 €	41 112,59 €	-5 733,12 €	-12,2%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	12 891,98 €	14 996,64 €			14 996,64 €	13 490,21 €	-1 506,43 €	-10,0%
641	Rémunérations du personnel non médical	438 425,52 €	510 000,00 €			510 000,00 €	462 648,92 €	-47 351,08 €	-9,3%
642	Rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
643	Rémunération du personnel handicapé	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	175 602,87 €	203 242,46 €			203 242,46 €	191 231,57 €	-12 010,89 €	-5,9%
646	Personnes handicapées	1 442,10 €	1 400,00 €			1 400,00 €		-1 400,00 €	-100,0%
647	Autres charges sociales	7 822,87 €	7 875,00 €			7 875,00 €	8 826,23 €	951,23 €	12,1%
648	Autres charges de personnel	387,50 €	2 500,00 €			2 500,00 €	5 777,86 €	3 277,86 €	131,1%
	TOTAL GROUPE II	700 318,33 €	809 359,81 €	0,00 €	0,00 €	809 359,81 €	742 492,61 €	-66 867,20 €	-8,3%

	GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Budget Exercice 2025					Réalisé Exercice 2025		
		Réalisations Exercice 2024	Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
612	Redevances de crédit-bail	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
613	Locations	3 710,40 €	6 800,00 €			6 800,00 €	1 428,00 €	-5 372,00 €	-79,0%
614	Charges locatives et de copropriété	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
615	Entretien et réparations	17 663,09 €	20 965,00 €			20 965,00 €	22 259,18 €	1 294,18 €	6,2%
616	Primes d'assurances	3 041,95 €	3 125,00 €			3 125,00 €	3 458,43 €	333,43 €	10,7%
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
618	Divers	2 205,50 €	2 900,00 €			2 900,00 €	3 107,45 €	207,45 €	7,2%
623	Information, publications, relations publiques	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
627	Services bancaires et assimilés	542,04 €	550,00 €			550,00 €	734,73 €	184,73 €	33,6%
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	435,00 €	450,00 €			450,00 €	443,00 €	-7,00 €	-1,6%
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	30 343,48 €	49 961,62 €			49 961,62 €	49 433,46 €	-528,16 €	-1,1%
657	Subventions	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
658	Charges diverses de gestion courante	5,32 €	0,00 €			0,00 €	382,74 €	382,74 €	0,0%
	CHARGES FINANCIERES								
66	Charges financières	7 891,92 €	7 500,00 €			7 500,00 €	7 830,64 €	330,64 €	4,4%
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS								
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	51 903,46 €	57 446,00 €			57 446,00 €	51 647,19 €	-5 798,81 €	-10,1%
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6815	Dotations aux provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68748	Autres dotations aux provisions réglementées	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,0%
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL GROUPE III	**117 742,16 €**	**149 697,62 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**149 697,62 €**	**145 724,82 €**	**-3 972,80 €**	**-2,7%**
	TOTAL DES CHARGES	**856 169,27 €**	**1 007 982,43 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 007 982,43 €**	**927 114,56 €**	**-80 867,87 €**	**-8,0%**
	EXCEDENT REALISE	**99 585,45 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**76 938,63 €**	**76 938,63 €**	**0,0%**
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE	**955 754,72 €**	**1 007 982,43 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 007 982,43 €**	**1 004 053,19 €**	**-3 929,24 €**	**-0,4%**

Présentation des produits :

	GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 – Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisé Exercice 2025 – Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	744 852,21 €	794 852,20 €			794 852,20 €	799 852,20 €	5 000,00 €	0,6%
731224/ 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	168 308,87 €	184 380,23 €			184 380,23 €	168 537,54 €	-15 842,69 €	-8,6%
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL GROUPE I	913 161,08 €	979 232,43 €	0,00 €	0,00 €	979 232,43 €	968 389,74 €	-10 842,69 €	-1,1%

	GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 – Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisé Exercice 2025 – Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)	700,95 €	0,00 €			0,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €	0,0%
70821	Forfaits journaliers	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
71	Production stockée	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
72	Production immobilisée	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
75	Autres produits de gestion courante	8,39 €	0,00 €			0,00 €	5 296,15 €	5 296,15 €	0,0%
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €			0,00 €	5 575,03 €	5 575,03 €	0,0%
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6459/ 6979	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	TOTAL GROUPE II	709,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 271,18 €	25 271,18 €	0,0%

	GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisé Exercice 2025 Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
			(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
76	Produits financiers	0,00 €	750,00 €			750,00 €	0,00 €	-750,00 €	-100,0%
	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics))					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	10 792,45 €	6 500,00 €			6 500,00 €	4 626,27 €	-1 873,73 €	-28,8%
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	AUTRES PRODUITS								
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,0%
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78748	Autres reprises sur provisions réglementées	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	5 766,15 €	0,00 €			0,00 €	5 766,00 €	5 766,00 €	0,0%
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	3 214,66 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
79	Transferts de charges	22 111,04 €	21 500,00 €			21 500,00 €	0,00 €	-21 500,00 €	-100,0%
	TOTAL GROUPE III	**41 884,30 €**	**28 750,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**28 750,00 €**	**10 392,27 €**	**-18 357,73 €**	**-63,9%**
	TOTAL DES PRODUITS	**955 754,72 €**	**1 007 982,43 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 007 982,43 €**	**1 004 053,19 €**	**-3 929,24 €**	**-0,4%**
	DEFICIT REALISE	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,0%**
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL/ANNEXE	**955 754,72 €**	**1 007 982,43 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 007 982,43 €**	**1 004 053,19 €**	**-3 929,24 €**	**-0,4%**
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%

Ratios	Réalisations Exercice 2024	Budget Exercice 2025 Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires	Réalisé Exercice 2025 Réalisations	Ecart réalisations /	Ecart réalisations /
Marge brute d'exploitation	117 496,53 €				36 196,00 €	131 024,19 €		
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	913 870,42 €				979 232,43 €	988 085,89 €		
Taux de marge brute	**12,86%**				**3,70%**	**13,26%**		
Résultat net	99 585,45 €				0,00 €	76 938,63 €		
Produits comptes classe 7 - c/709 et c/713	955 754,72 €				1 007 982,43 €	998 478,16 €		
Taux de résultat	**10,42%**				**0,00%**	**7,71%**		

b- Bilan financier

Bilan comptable propre à un ESSMS géré par un organisme privé

ACTIF	31 décembre 2025 Montant brut	Amortissement Dépréciation	Montant net	31 déc. 2024 Montant net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- *Frais d'établissement*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	1 083 052,73 €	399 553,13 €	683 499,60 €	720 916,35 €
- Terrains	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
- Constructions	783 535,68 €	225 943,49 €	557 592,19 €	597 913,38 €
- Installations techniques, matériel et outillage	52 072,68 €	51 342,88 €	729,80 €	1 733,67 €
- Autres immobilisations corporelles	147 444,37 €	122 266,76 €	25 177,61 €	21 269,30 €
- Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	379,60 €	0,00 €	379,60 €	760,72 €
- Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres titres immobilisés	379,60 €	0,00 €	379,60 €	379,60 €
- Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	381,12 €
TOTAL I	**1 083 432,33 €**	**399 553,13 €**	**683 879,20 €**	**721 677,07 €**
Comptes de liaison (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL II	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Actif circulant				
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Matières premières et fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres approvisionnements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- En-cours de production (biens et services)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Stocks de produits et de marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fournisseurs débiteurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont avances et acomptes versés sur commandes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances (2)	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €	9 398,21 €
- Créances redevables et comptes rattachés (3)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Autres créances	7 200,00 €	0,00 €	7 200,00 €	9 398,21 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	879 909,87 €	0,00 €	879 909,87 €	875 626,39 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL III	**887 109,87 €**	**0,00 €**	**887 109,87 €**	**885 024,60 €**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes de remboursement des obligations (V)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecart de conversion (actif) (VI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 970 542,20 €**	**399 553,13 €**	**1 570 989,07 €**	**1 606 701,67 €**

PASSIF	31 déc. 2025	31 déc. 2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	2 622,12 €	2 622,12 €
Fonds propres avec droit de reprise	0,00 €	0,00 €
Ecarts de réévaluation	0,00 €	0,00 €
Dont écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise	0,00 €	0,00 €
Réserves	785 531,69 €	684 681,39 €
- Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)	0,00 €	0,00 €
- Excédents et réserves affectés à l'investissement	498 159,24 €	498 159,24 €
- Réserves de compensation des déficits	183 808,32 €	82 958,02 €
- Réserves de compensation des charges d'amortissement	102 094,98 €	102 094,98 €
- Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €
- Autres réserves	1 469,15 €	1 469,15 €
Report à nouveau	-22 660,83 €	-21 395,98 €
- Report à nouveau hors activités sociales ou médico-sociales	0,00 €	0,00 €
- Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales non contrôlées	0,00 €	0,00 €
- *Report à nouveau des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée (hors charges rejetées ou neutralisées)*	41 671,07 €	41 671,07 €
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	0,00 €	0,00 €
- Charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte est différée	-64 331,90 €	-63 067,05 €
Résultat hors activités sociales ou médico-sociales	0,00 €	0,00 €
Résultat des activités sociales ou médico-sociales non contrôlées	0,00 €	0,00 €
Résultat des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	76 938,63 €	99 585,45 €
Subventions d'investissement	25 924,71 €	30 550,98 €
Provisions réglementées	15 000,00 €	15 000,00 €
- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €
- Provisions réglementées relatives aux immobilisations	15 000,00 €	15 000,00 €
- Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif	0,00 €	0,00 €
- Amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €
- Autres provisions réglementées	0,00 €	0,00 €
Droits de l'affectant ou du remettant	0,00 €	0,00 €
TOTAL I	**883 356,32 €**	**811 043,96 €**
Comptes de liaison	1 522,94 €	101 365,23 €
TOTAL II	**1 522,94 €**	**101 365,23 €**
Provisions pour risques	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	32 214,17 €	32 214,17 €
Fonds dédiés ou reportés	88 877,54 €	89 643,54 €
TOTAL III	**121 091,71 €**	**121 857,71 €**
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	464 668,70 €	489 433,29 €
Emprunts et dettes financières diverses (3)	324,23 €	0,00 €
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00 €	0,00 €
Redevables créditeurs	0,00 €	0,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	7 440,59 €	8 189,52 €
Dettes sociales et fiscales	92 584,58 €	74 027,10 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Autres dettes (5)	0,00 €	784,86 €
Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
TOTAL IV	**565 018,10 €**	**572 434,77 €**
Ecart de conversion (passif)	0,00 €	0,00 €
TOTAL V	**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**1 570 989,07 €**	**1 606 701,67 €**

(1) : Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements ou services concernés.

(2) : Créances / Dont à moins d'un an (montant brut) : 7 200,00 €
(2) : Créances / Dont à plus d'un an (montant brut) :

(3) : Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

(1) : Dont résultats sous gestion contrôlée / compte 1205 : 76 938,63 €
(1) : Dont résultats sous gestion contrôlée / compte 1295 :

(2) : Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.
(3) : En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
(4) : Dettes fournisseurs et comptes rattachés / Dont à moins d'un an : 7 440,59 €
(4) : Dettes fournisseurs et comptes rattachés / Dont à plus d'un an :
(5) : Dont fonds des majeurs protégés.

Contrôle entre TOTAL ACTIF et TOTAL PASSIF	→	N	N-1
		OK	OK

Autocontrôles :

Total actif N > 0	VU
Total actif N-1 > 0	VU
Total passif N > 0	VU
Total passif N-1 > 0	VU
Total actif N = total passif N	VU
Total actif N-1 = total passif N-1	VU
Immo corp. : total amortissements > 0	VU
Constructions : total montant brut > total amort.	VU
Instal.techniques : total montant brut > total amort.	VU
Autres immo corp. : total montant brut > total amort.	VU
Immo corp. en cours : total montant brut > total amort.	VU
Ventilation des créances	VU
Ventilation des dettes fournisseurs	VU
Ventilation des résultats sous gestion contrôlée	VU